

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS		OBSERVATIONS
	Un an	6 mois	La ligne.....500 F	Prix au numéro de l'année courante.....500F Prix au numéro des années précédentes.....600F
Mali	20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétée.....moitié prix	Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au Secrétariat Général du Gouvernement-D.J.O.D. Les abonnements prendront effet à compter de la date de paiement de leur montant. Les abonnements sont payables d'avance.
Afrique.....	35.000 F	17.500 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	
Europe.....	38.000 F	19.000 F		
Frais d'expédition.....	13.000 F			

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

DECRETS-ARRETES

31 décembre 2020 Décret n°2020-0370/PT-RM portant avancement de grade des fonctionnaires de Police du Corps des Commissaires de Police.....**p.43**

Décret n°2020-0371/PT-RM portant avancement de grade des fonctionnaires de Police du Corps des Officiers.....**p.47**

Décret n°2020-0372/PT-RM déclarant Pupilles de la Nation.....**p.48**

Décret n°2020-0373/PT-RM portant nomination de Hauts fonctionnaires de Défense.....**p.58**

Décret n°2020-0374/PT-RM portant nomination d'un Chargé de mission au Cabinet du ministre de la Défense et des anciens Combattants.....**p.59**

31 décembre 2020 Décret n°2020-0375/PT-RM portant nomination du Directeur général de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM).....**p.59**

Décret n°2020-0376/PT-RM portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence des Energies Renouvelables du Mali (AER-MALI).....**p.60**

Décret n°2020-0377/PT-RM portant nomination au Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme.....**p.61**

Décret n°2020-0378/PT-RM portant nomination au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme.....**p.61**

Décret n°2020-0379/PT-RM portant nomination du Directeur général de l'Agence Nationale de Développement des Biocarburants (ANADEB).....**p.62**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

31 décembre 2020 Décret n°2020-0380/PT-RM portant nomination du Directeur général de l'Agence Nationale de Gestion des Stations d'Épuration du Mali.....**p.63**

Décret n°2020-0381/PT-RM portant nomination au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche.....**p.63**

Décret n°2020-0382/PT-RM portant nomination de l'Attaché de Cabinet du ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme.....**p.64**

Décret n°2020-0383/PT-RM portant nomination au Cabinet du ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche.....**p.65**

Décret n°2020-0384/PT-RM portant abrogation partielle du Décret n°2020-0163/PT-RM du 11 novembre 2020 portant nomination de Professeurs.....**p.66**

Décret n°2020-0385/PT-RM portant abrogation partielle du Décret n°2020-0161/PT-RM du 11 novembre 2020 portant nomination de Directeurs de Recherche.....**p.66**

Décret n°2020-0386/PT-RM portant nomination du Directeur national de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances.....**p.67**

Décret n°2020-0387/PT-RM portant nomination d'un Chargé de mission au Cabinet du ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.....**p.67**

Décret n°2020-0388/PT-RM portant nomination d'un Inspecteur à l'Inspection des Domaines et des Affaires foncières...**p.68**

Décret n°2020-0389/PT-RM portant abrogation partielle du Décret n°2019-0567/P-RM du 29 juillet 2019 portant nomination au Ministère des Transports et de la Mobilité Urbaine.....**p.68**

Décret n°2020-0390/PT-RM portant nomination du Secrétaire général du Conseil Malien des Transporteurs Routiers.....**p.69**

Décret n°2020-0391/PT-RM portant nomination du Directeur national de la Promotion de la Femme.....**p.69**

31 décembre 2020 Décret n°2020-0392/PT-RM portant nomination d'un Administrateur à la Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA) et Président du Conseil d'Administration.....**p.70**

Décret n°2020-0393/PT-RM portant nomination au Cabinet de l'Ancien Président de la République Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA.....**p.71**

Décret n°2020-0394/PT-RM portant nomination d'une Secrétaire particulière au Cabinet de l'Ancien Président de la République son excellence monsieur Ibrahim Boubacar KEITA.....**p.71**

Décret n°2020-0395/PT-RM portant avancement de grade de fonctionnaires du Corps des Officiers de la Protection civile.....**p.72**

Décret n°2020-0396/PT-RM portant rectificatif au Décret n°2020-0288/P-RM du 11 juin 2020 portant admission à la retraite de personnels Officiers des Forces Armées et de Sécurité.....**p.74**

Décret n°2020-0397/PT-RM portant nomination d'un personnel Officier à l'Etat-major général des Armées.....**p.74**

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

31 décembre 2020 Arrêté n°2020-3328/MEADD-SG portant création du Comité national de Pilotage du Projet PNUD/FEM/GRM PIMS 5778 « Gestion communautaire des ressources naturelles qui résout les conflits, améliore les moyens de subsistance et restaure les écosystèmes dans l'ensemble de l'aire de répartition des éléphants ».....**p.75**

Annonces et communications.....p.76

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**DECRETS****DECRET N°2020-0370/PT-RM DU 31 DECEMBRE 2020 PORTANT AVANCEMENT DE GRADE DES FONCTIONNAIRES DE POLICE DU CORPS DES COMMISSAIRES DE POLICE****LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance n°2018-015/P-RM du 15 mars 2018, modifiée, portant Statut des fonctionnaires de la Police nationale;

Vu le Décret n°2018-0277/P-RM du 15 mars 2018 fixant les modalités d'application du Statut des fonctionnaires de la Police nationale ;

Vu le Compte rendu de réunion de la Commission administrative paritaire en date du 11 décembre 2020,

DECRETE :**Article 1er :** A compter du 1er janvier 2021, les fonctionnaires de Police du Corps des Commissaires de Police dont les noms suivent, sont promus aux grades ci-après :**CONTROLEUR GENERAL :**

N°	Prénoms	Nom	Ancienne Situation			Nouvelle Situation		
			Grade	Echelon	Indice	Grade	Echelon	Indice
1	Amadou	FOFANA	CD	3 ^{ème}	852	CG	1 ^{er}	924
2	Faganda Kéran	SISSOKO	CD	3 ^{ème}	852	CG	1 ^{er}	924
3	Ténimba	SANGARE	CD	3 ^{ème}	852	CG	1 ^{er}	924

COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE :

N°	Prénoms	Nom	Ancienne Situation			Nouvelle Situation		
			Grade	Echelon	Indice	Grade	Echelon	Indice
1	Koniba	THIELA	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
2	Fousseïni Siaka	BERTHE	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
3	Dramane	KEITA	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
4	Baba	MARIKO	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
5	Saouty Labass	FOFANA	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
6	Yaranga	DIARRA	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
7	Issa	KONE	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
8	Bourama	DAO	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
9	Dramane B.	COULIBALY	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
10	Cheick M. C.	DIALLO	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
11	Jean Marie	DRABO	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
12	Hamadoun Bilal	TRAORE	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
13	Sékou	COULIBALY N°1	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
14	Béh	DAKOUO	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
15	Fatoma	FOMBA	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
16	Seydou Mamadou	DOUMBIA	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
17	Makan	GUEYE	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
18	Fantiémé	COULIBALY	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
19	Djénéba	DIARRA	CP	3^{ème}	700	CD	1^{er}	771
20	Djinessira Siana	BALLO	CP	3^{ème}	700	CD	1^{er}	771
21	Aminata Louis	KEITA	CP	3^{ème}	700	CD	1^{er}	771
22	Oumar	DEMBELE	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
23	Mamadou	KEITA	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
24	Djibril	CAMARA	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
25	Daouda	DIARRA	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
26	Sékou	COULIBALY N°2	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
27	Issa	COULIBALY	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
28	Mohamed	AG ABDOU	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
29	Bazoumana Kissima	DRAGO	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
30	Abou	COULIBALY	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
31	Baba	N'DAW	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
32	Aïssata	TOURE	CP	3^{ème}	700	CD	1^{er}	771
33	Assitan	TRAORE	CP	3^{ème}	700	CD	1^{er}	771

34	Marie Jeanne	SANGARE	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
35	Mamby	TRAORE	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
36	Moussa	DIALLO	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
37	Mamadou	MOUNKORO	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
38	Idrissa	SANGARE	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
39	Aliou	DIARRA	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
40	Almamy	KEÏTA	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
41	Maïmouna	MAÏGA	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
42	Mamadou	BAMBA	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
43	Kadiatou dite Niama	KAMISSOKO	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
44	Santigui	KAMISSOKO	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
45	Seydou	DOUMBIA	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
46	Issa	KEITA	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
47	Yahaya	CAMARA	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
48	Alhousseïny	TRAORE	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771
49	Ousmane	DIALLO	CP	3 ^{ème}	700	CD	1 ^{er}	771

COMMISSAIRE PRINCIPAL :

N°	Prénoms	Nom	Ancienne Situation			Nouvelle Situation		
			Grade	Echelon	Indice	Grade	Echelon	Indice
1	Mathieu Joachim	TRAORE	Cre	4 ^{ème}	588	CP	1 ^{er}	620
2	Souaibou	CISSE	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
3	Youba Gory	TOURE	Cre	4 ^{ème}	588	CP	1 ^{er}	620
4	Idrissa Moussa	MAIGA	Cre	4 ^{ème}	588	CP	1 ^{er}	620
5	Kalidou	DIALLO	Cre	4 ^{ème}	588	CP	1 ^{er}	620
6	Mamadou	DIABATE	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
7	Sanoussi	DAGNOKO	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
8	Fassega	DEMBELE	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
9	Yacouba Seydou	SYLLA	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
10	Boubacar	SANOGO	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
11	Mahamadou baba	DIARRA	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
12	Modibo	TRAORE	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
13	Moumine	BENGALY	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
14	Broulaye	COULIBALY	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
15	Yacouba	SAMAKE	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
16	Amadou Mamoutou	DEMBELE	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
17	Mohamed Bassirou	COUMARE	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
18	Seydou	BATHILY	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
19	Boubacar	DOUMBIA	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
20	Mohamed F.	DEMBELE	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
21	Sékou Aly	SOW	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
22	Fousseyni Allaye	DIAKITE	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620

23	Alhousseiny	YATTARA	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
24	Sékou	DEMBELE	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
25	Yamoudou	KEITA	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
26	Saly	DRAME	Cre	3^{ème}	548	CP	1^{er}	620
27	Moussa	TRAORE	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
28	Bakary	TRAORE	Cre	4 ^{ème}	588	CP	1 ^{er}	620
29	Ladji	KONATE	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
30	Macky	SISSOKO	Cre	4 ^{ème}	588	CP	1 ^{er}	620
31	Thadé	SISSOKO	Cre	4 ^{ème}	588	CP	1 ^{er}	620
32	Massa	TRAORE	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
33	Bakary	COULIBALY	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
34	Aissata	CISSE	Cre	3^{ème}	548	CP	1^{er}	620
35	Mahamane Youssof	TOURE	Cre	4 ^{ème}	588	CP	1 ^{er}	620
36	Karamoko	BERTHE	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
37	Séga dit Mamadou	KANTE	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
38	Lakanfia	KEITA	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
39	Alhassane Ag	MOHAMED ALY	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
40	Ténéma	SAMAKE	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
41	Sadio	SISSOKO	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
42	Mariam	KONATE	Cre	3^{ème}	548	CP	1^{er}	620
43	Adama N'fa	SAMAKE N°1	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
44	Abdoul Karim	MARE	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
45	Cheick Mohamed Seydou	TOURE	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
46	Abdoulaye	DIARRA	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
47	Diougha	CAMARA	Cre	3^{ème}	548	CP	1^{er}	620
48	Adama	BOUARE	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
49	Faguimba	CAMARA	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
50	Siaka	COULIBALY	Cre	4 ^{ème}	588	CP	1 ^{er}	620
51	Facama	SISSOKO	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
52	Baba	COULIBALY	Cre	4 ^{ème}	588	CP	1 ^{er}	620
53	Adama	SIDIBE	Cre	3^{ème}	548	CP	1^{er}	620
54	Belco	SANGARE	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
55	Mamadou Tidiani	HAÏDARA	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
56	Oumou	TIOCARY	Cre	4^{ème}	588	CP	1^{er}	620
57	Hamidou	DIAKITE	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
58	Amadou T.	DIARRA	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620
59	Mohamed Lamine	MARIKO	Cre	3 ^{ème}	548	CP	1 ^{er}	620

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

DECRET N°2020-0371/PT-RM DU 31 DECEMBRE 2020 PORTANT AVANCEMENT DE GRADE DES FONCTIONNAIRES DE POLICE DU CORPS DES OFFICIERS

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance n° 2018-015/P-RM du 15 mars 2018, modifiée, portant statut des fonctionnaires de la Police nationale ;

Vu le Décret n° 2018-0277/P-RM du 15 mars 2018 fixant les modalités d'application du statut des fonctionnaires de la Police nationale ;

Vu le Compte rendu de réunion de la Commission administrative paritaire en date du 11 décembre 2020,

DECRETE :

Article 1er : A compter du 1er janvier 2021, les fonctionnaires de Police du Corps des Officiers dont les noms suivent, sont promus aux grades ci- après :

COMMANDANT DE POLICE :

N°	Prénoms	Nom	Ancienne Situation			Nouvelle Situation		
			Grade	Echelon	Indice	Grade	Echelon	Indice
1	Abd Alqadir	TOURE	Cne	4 ^{ème}	561	Cdt	1 ^{er}	576
2	Salif	TRAORE	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
3	Worobé	COULIBALY	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
4	Barou Oumar	TRAORE	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
5	Moussa	SINGARE	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
6	Souleymane	CISSE	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
7	Ibrahima	SYLLA	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
8	Mamadou Koulou	DEMBELE	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
9	Ousmane Faïra	DIALLO	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
10	Korotoumou	TRAORE	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
11	Moussa	DIOURTE	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
12	Yousseuf	COULIBALY	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
13	Issa Oumar	BAH	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
14	Ibrahima	DIALLO	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
15	Adama	DIALLO	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
16	Seydou	TRAORE	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
17	Ousmane	DIAKITE	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
18	Alhousseïny	AG ANAÏB	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
19	Assitan	KANE	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
20	Abdoul Karim	KEITA	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
21	Sory Ibrahima	SISSOKO	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
22	Adama	DOUMBIA	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
23	Moïse	BAYA	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
24	Pierre	DEMBELE	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
25	Ibrahima	DIARRA	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
26	Fadiala	DEMBELE	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576

27	Madani	DIALLO	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
28	Ibrahima	GUINDO	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
29	Tiédiè	TRAORE	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
30	Jacob dit A.	GUIROU	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
31	Bintou	TOURE	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
32	Saïdou	TEME	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
33	Seydou	DIAKITE	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
34	Boubacar	SISSOKO N°1	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
35	Kamayera	NASSOKO	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
36	Binta	SISSOKO	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
37	Lansana	COULIBALY	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
38	Siaka Moriba	SAMAKE	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
39	Mody	DIALLO	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
40	Rokia	KONE	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
41	Mohamed Sidi	HAIDARA	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
42	Jules Bertrand	TRAORE	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
43	Soma	KANOUTE	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576
44	Binkè	DIARRA	Cne	3 ^{ème}	538	Cdt	1 ^{er}	576

CAPITAINE DE POLICE :

N°	Prénoms	Nom	Ancienne Situation			Nouvelle Situation		
			Grade	Echelon	Indice	Grade	Echelon	Indice
1	Hama	AG Mohamed ELHADY	Lt	3 ^{ème}	454	Cne	1 ^{er}	492
2	Mohamed	AG YOUSOUF	Lt	3 ^{ème}	454	Cne	1 ^{er}	492
3	Boubacar	DOGORE	Lt	3 ^{ème}	454	Cne	1 ^{er}	492
4	Mohamed Elmoctar	AG MOHAMED ISSA	Lt	3 ^{ème}	454	Cne	1 ^{er}	492

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

DECRET N°2020-0372/PT-RM DU 31 DECEMBRE 2020 DECLARANT PUPILLES DE LA NATION

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2011-087 du 30 décembre 2011 portant Code des Personnes et de la Famille ;

Vu la Loi n°2016-058 du 27 décembre 2016 instituant les Pupilles en République du Mali ;

Vu la Loi n°2018-011 du 12 février 2018 portant création de l'Office national des Pupilles en République du Mali ;

Vu le Décret n°2017-0751/P-RM du 29 août 2017 fixant les modalités d'application de la loi instituant les pupilles en République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0198 du 26 février 2018 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Office national des Pupilles en République du Mali ;

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**DECRETE :**

Article 1er : Sont déclarés **Pupilles de la Nation**, les enfants mineurs dont les noms suivent :

1. **Modibo CAMARA**, né le 24 septembre 2005 à Kati, de Feu Sirimakan CAMARA et de Djenèba DIARRA, domicilié à Sokorodji, rue 550, porte 87 Bamako, chez sa grand-mère maternelle Mariam DOUMBIA;
2. **Fatoumata DABOU**, née le 13 avril 2003 à San, de Feu Soungalo DABOU et de Safiatou DOUMBIA, domiciliée au Camp de l'armée de l'air à Sevaré région de Mopti, chez son oncle Zoura DABOU ;
3. **Alimata DIAKITE**, née le 04 août 2011 à Bamako, de Feu Issa DIAKITE et de Maïmouna DIARRA, domiciliée à Kati Malibougou II, rue 360 région de Koulikoro chez son grand père Danzina DIAKITE ;
4. **Salimata DIAKITE**, née le 28 mars 2013 à Bamako, de Feu Issa DIAKITE et de Maïmouna DIARRA domiciliée à Kati Malibougou II, rue 360 région de Koulikoro, chez son grand père Danzina DIAKITE ;
5. **Cheick Oumar DIALLO**, né le 17 juillet 2009 à Bamako, de Feu Amadou DIALLO et de Fanta TRAORE, domicilié au Badialan III Bamako, chez sa mère Fanta TRAORE ;
6. **Ballakissa TOURE**, née le 26 février 2006 à Bamako, de Feu Siaka TOURE et de Mariam KANTAKO, domiciliée à l'Hippodrome II Bamako, chez sa mère Mariam KANTAKO ;
7. **Aminata TOURE**, née le 07 janvier 2008 à Bamako, de Feu Siaka TOURE et de Mariam KANTAKO, domiciliée à l'Hippodrome II Bamako, chez sa mère Mariam KANTAKO ;
8. **Assitan TOURE**, née le 17 novembre 2009 à Bamako, de Feu Siaka TOURE et de Mariam KANTAKO, domiciliée à l'Hippodrome II Bamako, chez sa mère Mariam KANTAKO;
9. **Sidiki TOURE**, né le 23 août 2012 à Bamako, de Feu Siaka TOURE et de Mariam KANTAKO, domicilié à l'Hippodrome II Bamako, chez sa mère Mariam KANTAKO ;
10. **Abdoulaye SOFARA**, né le 26 décembre 2004 à Sofara, de Feu Kola SOFARA et de Badji TOURE, domicilié à Yirimadio Bakorobougou Bamako, chez sa mère Badji TOURE ;
11. **Assanata Kola SOFARA**, née le 06 juillet 2007 à Bamako, de Feu Kola SOFARA et de Badji TOURE, domiciliée à Yirimadio Bakorobougou Bamako, chez sa mère Badji TOURE ;
12. **Oumar TOURE**, né le 21 juin 2005 à Gao, de Feu Abdallah TOURE et de Oumou IBRAHIM, domicilié à Gao chez sa mère Oumou IBRAHIM;
13. **Mariam Abdalla TOURE**, née le 21 mai 2006 à Gao, de Feu Abdallah TOURE et de Oumou IBRAHIM, domiciliée à Gao chez sa mère Oumou IBRAHIM ;
14. **Ibrahim Abdallah TOURE**, né le 05 mai 2010 à Gao, de Feu Abdallah TOURE et de Oumou IBRAHIM, domicilié à Gao chez sa mère Oumou IBRAHIM ;
15. **Sada TOURE**, née le 09 novembre 2016 à Gao, de Feu Abdallah TOURE et de Oumou IBRAHIM, domiciliée à Gao chez sa mère Oumou IBRAHIM ;
16. **Mamadou Zié TRAORE**, né le 21 février 2007 à Bamako, de Feu Zani dit Kassim TRAORE et de Aminata DIALLO, domicilié à Magnambougou Projet, rue 310, porte 827 Bamako, chez son oncle Moumouni TRAORE ;
17. **Doussouba Zié TRAORE**, née le 12 juin 2016 à Bamako, de Feu Zani dit Kassim TRAORE et de Fatoumata DIARRA, domiciliée à Magnambougou Projet, rue 310, porte 827 Bamako, chez son oncle Moumouni TRAORE ;
18. **Moussa Ould YOUSOUF**, né le 28 février 2005 à Ségou, de Feu Ould Loulou YOUSOUF et de Fatoumata DICKO, domicilié à N'Tominkorobougou Bamako, chez son oncle Mohamed Ould ABDOURAHAMANE ;
19. **Yaya BALLO**, né le 11 février 2007 à Bamako, de Feu Yacouba BALLO et de Founè KANTE, domicilié à Daoudabougou Bamako, chez sa marâtre Awa BALLO ;
20. **Rapha BALLO**, né le 02 décembre 2008 à Bamako, de Feu Yacouba BALLO et de Founè KANTE, domicilié à Daoudabougou Bamako, chez sa marâtre Awa BALLO ;
21. **Niokorodjou Korotoumou BALLO**, née le 18 juillet 2009 à Bamako de Feu Yacouba BALLO et de Awa BALLO, domiciliée à Daoudabougou Bamako, chez sa mère Awa BALLO ;
22. **Fatoumata BALLO**, née le 09 janvier 2011 à Bamako, de Feu Yacouba BALLO et de Awa BALLO, domiciliée à Daoudabougou Bamako, chez sa mère Awa BALLO ;
23. **Awa BALLO**, née le 11 octobre 2012 à Bamako, de Feu Yacouba BALLO et de Founè KANTE, domiciliée à Daoudabougou Bamako, chez sa marâtre Awa BALLO ;
24. **Arouna BALLO**, né le 04 avril 2013 à Bamako de Feu Yacouba BALLO et de Awa BALLO, domicilié à Daoudabougou Bamako, chez sa mère Awa BALLO ;

25. Adama BALLO, né le 09 avril 2015 à Bamako de Feu Yacouba BALLO et de Awa BALLO, domicilié à Daoudabougou Bamako, chez sa mère Awa BALLO ;

26. Aminata KONE, née le 10 novembre 2010 à Bamako, de Feu Ousmane KONE et de Aminata KONATE, domiciliée à Hamdallaye, rue 25, porte 154 Bamako, chez sa mère Aminata KONATE ;

27. Aboubacar KONE, né le 01 décembre 2015 à Bamako, de Feu Ousmane KONE et de Aminata KONATE, domicilié à Hamdallaye, rue 25, porte 154 Bamako, chez sa mère Aminata KONATE ;

28. Fatoumata DOUMBIA, née le 21 juin 2013 à Bamako, de Feu Lamine DOUMBIA et de Batou DOUMBIA, domiciliée à Magnambougou Faso Kanu Bamako, chez sa mère Batou DOUMBIA ;

29. Konza DOUMBIA, née le 29 septembre 2017 à Bamako, de Feu Lamine DOUMBIA et de Batou DOUMBIA, domiciliée à Magnambougou Faso Kanu Bamako, chez sa mère Batou DOUMBIA ;

30. Adam KOITA, née le 02 juillet 2004 à Bamako, de Feu Youssef KOITA et de Rokia GANAME, domiciliée à Dravéla Bamako, chez son grand père Modibo KOITA ;

31. Fatoumata KOITA, née le 08 septembre 2004 à Bamako, de Feu Youssef KOITA et de Maichata KEITA, domiciliée à Dravéla Bamako, chez son grand père Modibo KOITA ;

32. Tata KOITA, née le 22 juillet 2006 à Bamako, de Feu Youssef KOITA et de Ya DIALLO, domiciliée à Dravéla Bamako, chez son grand père Modibo KOITA ;

33. Djènèba KOITA, née le 20 octobre 2008 à Bamako, de Feu Youssef KOITA et de Fatoumata TRAORE, domiciliée à Dravéla Bamako, chez son grand père Modibo KOITA ;

34. Astan KOITA, née le 17 mars 2008 à Bamako, de Feu Youssef KOITA et de Hama Aichata KEITA, domiciliée à Dravéla Bamako, chez son grand père Modibo KOITA ;

35. Lafia KOITA, né le 24 janvier 2009 à Bamako, de Feu Youssef KOITA et de Roucki GANAME, domicilié à Dravéla Bamako, chez son grand père Modibo KOITA ;

36. Moussa KONATE, né le 02 août 2011 à Bamako, de Feu Sory Ibrahima KONATE et de Djènèbou DIARRA, domicilié à Darsalam Bamako, chez sa mère Djènèbou DIARRA ;

37. Aminata KONATE, née le 15 septembre 2012 à Bamako, de Feu Sory Ibrahima KONATE et de Djènèbou DIARRA, domiciliée à Darsalam Bamako, chez sa mère Djènèbou DIARRA ;

38. Sory Ibrahima KONATE, né le 06 avril 2018 à Bamako, de Feu Sory Ibrahima KONATE et de Djènèbou DIARRA, domicilié à Darsalam Bamako, chez sa mère Djènèbou DIARRA ;

39. Namakan TRAORE, né le 17 août 2004 à Bamako, de Feu Boubacar TRAORE et de Fatoumata NIAMBELE, domicilié à Kati Coura, région de Koulikoro, chez sa mère Fatoumata NIAMBELE ;

40. Nantènè KEITA, née le 30 juin 2006 à Sikasso, de Feu Sidiki KEITA et de Mariam TOURE, domiciliée à Sogoniko Bamako, chez son oncle Sambou KEITA ;

41. Assitan DIARRA, née le 1er avril 2008 à Kati, de Feu Niamanto DIARRA et de Kadiatou NIARE, domiciliée à Djicoroni Para Bamako, chez sa mère Kadiatou NIARE ;

42. Alimatou DIARRA, née le 17 mars 2012 à Bamako, de Feu Niamanto DIARRA et de Kadiatou NIARE, domiciliée à Djicoroni Para Bamako, chez sa mère Kadiatou NIARE ;

43. Fatoumata DIARRA, née le 09 février 2015 à Bamako, de Feu Niamanto DIARRA et de Kadiatou NIARE, domiciliée à Djicoroni Para Bamako, chez sa mère Kadiatou NIARE ;

44. Youba DIARRA, né le 21 octobre 2018 à Bamako, de Feu Niamanto DIARRA et de Kadiatou NIARE, domicilié à Djicoroni Para Bamako, chez sa mère Kadiatou NIARE ;

45. Bintou Oumar DIALLO, née le 05 mai 2012 à Nara, de Feu Oumar Bakary DIALLO et de Salimata TRAORE domiciliée à Sénou Médine Bamako, chez son Grand père Bakary DIALLO ;

46. Toumany COULIBALY, né le 18 novembre 2012 à Bamako, de Feu Moussa COULIBALY et de Fanta SAGNA, domicilié à Samè Bamako, chez sa mère Fanta SAGNA ;

47. Aboubacar COULIBALY, né le 08 janvier 2016 à Bamako, de Feu Moussa COULIBALY et de Fanta SAGNA, domicilié à Samè Bamako, chez sa mère Fanta SAGNA ;

48. Djènèba COULIBALY, née le 1er janvier 2018 à Bamako, de Feu Moussa COULIBALY et de Fanta SAGNA, domiciliée à Samè Bamako, chez sa mère Fanta SAGNA ;

49. Maïmouna Adama DEMBELE, née le 12 juin 2011 à Sikasso, de Feu Adama DEMBELE et de Kadiatou SISSOKO, domiciliée à Samè Bamako, chez sa mère Kadiatou SISSOKO ;

50. Badra Ali CAMARA, né le 23 février 2004 à Bamako, de Feu Mamadou CAMARA et de Aramatou KONE, domicilié à Djicoroni Para Bamako, chez sa mère Aramatou KONE ;

51. Fatouma CAMARA, née le 24 décembre 2008 à Bamako, de Feu Mamadou CAMARA et de Aramatou KONE, domiciliée à Djicoroni Para Bamako, chez sa mère Aramatou KONE ;

52. Awa CAMARA, née le 05 mai 2011 à Bamako, de Feu Mamadou CAMARA et de Aramatou KONE, domiciliée à Djicoroni Para Bamako, chez sa mère Aramatou KONE ;

53. Ali Amadou DICKO, né le 14 janvier 2013 à Bamako, de Feu Amadou Baba DICKO et de Bintou DEMBELE, domicilié à Sangarébougou Bamako, chez son oncle Yaya DIARRA ;

54. Fatoumata Amadou DICKO, née le 05 janvier 2016 à Bamako, de Feu Amadou Baba DICKO et de Bintou DEMBELE, domiciliée à Sangarébougou Bamako, chez son oncle Yaya DIARRA ;

55. Bintou KAMATE, née le 07 mars 2010 à Mopti, de Feu Tahirou KAMATE et de Binta KEITA, domiciliée au Village CAN à Sevaré région de Mopti, chez sa mère Binta KEITA ;

56. Hawa Yavé KAMATE, née le 08 juin 2011 à Mopti, de Feu Tahirou KAMATE et de Binta KEITA, domiciliée au Village CAN à Sevaré région de Mopti, chez sa mère Binta KEITA ;

57. Fatoumata ARAMA, née le 05 février 2007 à Ségou, de Feu Abdrahamane ARAMA et de Djenèba ARAMA, domiciliée au Camp militaire de Ségou, chez sa mère Djenèba ARAMA ;

58. Boubacar ARAMA, né le 02 octobre 2008 à Ségou, de Feu Abdrahamane ARAMA et de Djenèba ARAMA, domicilié au Camp militaire de Ségou, chez sa mère Djenèba ARAMA ;

59. Ibrahim ARAMA, né le 12 septembre 2011 à Ségou, de Feu Abdrahamane ARAMA et de Djenèba ARAMA, domicilié au Camp militaire de Ségou, chez sa mère Djenèba ARAMA ;

60. Aissa Askia TOURE, née le 19 mars 2003 à Tombouctou, de Feu Askia Mohamed TOURE et de Mariama YEYIA, domiciliée à Hamabangou, Région de Tombouctou, chez sa mère Mariama YEYIA ;

61. Alpha Askia TOURE, né le 18 mai 2007 à Tombouctou, de Feu Askia Mohamed TOURE et de Mariama YEYIA, domicilié à Hamabangou Région de Tombouctou, chez sa mère Mariama YEYIA ;

62. Adama Idrissa SIDIBE, né le 14 septembre 2005 à Kati, de Feu Idrissa Mahamane SIDIBE et de Oumou GUINDO, domicilié à Kati Coco Plateau Région de Koulikoro, chez sa mère Oumou GUINDO ;

63. Djelika SIDIBE, née le 22 septembre 2007 à Kati, de Feu Idrissa Mahamane SIDIBE et de Oumou GUINDO, domiciliée à Kati Coco Plateau Région de Koulikoro, chez sa mère Oumou GUINDO ;

64. Founè SIDIBE, née le 13 juillet 2011 à Kati, de Feu Idrissa Mahamane SIDIBE et de Oumou GUINDO, domiciliée à Kati Coco Plateau Région de Koulikoro, chez sa mère Oumou GUINDO ;

65. Saran SIDIBE, née le 13 juillet 2011 à Kati, de Feu Idrissa Mahamane SIDIBE et de Oumou GUINDO, domiciliée à Kati Coco Plateau Région de Koulikoro, chez sa mère Oumou GUINDO ;

66. Fadi MAIGA, née le 18 août 2003 à Tombouctou, de Feu Mahamane MAIGA et de Lalla Abdoulaye TOURE, domiciliée à Sareikeina, Région de Tombouctou, chez sa mère Lalla Abdoulaye TOURE ;

67. Amintou MAIGA, née le 02 décembre 2007 à Tombouctou de Feu Mahamane MAIGA et de Lalla Abdoulaye TOURE, domiciliée à Sareikeina, Région de Tombouctou, chez sa mère Lalla Abdoulaye TOURE ;

68. Oumou MAIGA, née le 09 mai 2010 à Tombouctou, de Feu Mahamane MAIGA et de Lalla Abdoulaye TOURE, domiciliée à Sareikeina, Région de Tombouctou, chez sa mère Lalla Abdoulaye TOURE ;

69. Maïmouna KONE, née le 19 mai 2015 à Sikasso, de Feu Saïbou KONE et de Diahara SIDIBE, domiciliée à Doïla, Région de Koulikoro, chez sa mère Diahara SIDIBE ;

70. Sekou COULIBALY, né le 11 octobre 2010 à Bamako, de Feu Souleymane COULIBALY et de Aichata SANGARE, domicilié à Kalaban Coro Région de Koulikoro, chez sa mère Aichata SANGARE ;

71. Aichata SAMAKE, née le 17 juin 2015 à Bamako, de Feu Nouhoum SAMAKE et de Hinda Hamidatoulah DIAKITE, domiciliée à Faladiè Socoura Bamako, chez sa mère Hinda Hamidatoulah DIAKITE ;

72. Kadidiatou Djinessira SAMAKE, née le 12 octobre 2018 à Bamako, de Feu Nouhoum SAMAKE et de Hinda Hamidatoulah DIAKITE, domiciliée à Faladiè Socoura Bamako, chez sa mère Hinda Hamidatoulah DIAKITE ;

73. Fatoumata KEITA, née le 1er octobre 2007 à Bamako, de Feu Bah dit Mamadou KEITA et de Kani KEITA, domiciliée à Daoudabougou Bamako, chez sa mère Kani KEITA ;

74. Alfousseiny KEITA, né le 19 septembre 2012 à Bamako, de Feu Bah dit Mamadou KEITA et de Kani KEITA, domicilié à Daoudabougou Bamako, chez sa mère Kani KEITA ;

75. Lassana KEITA, né le 19 septembre 2012 à Bamako, de Feu Bah dit Mamadou KEITA et de Kani KEITA, domicilié à Daoudabougou Bamako, chez sa mère Kani KEITA ;

76. Moussa KONE, né le 1er septembre 2011 à Bamako, de Feu Soungalo KONE et de Nantenin KEITA, domicilié à Kalaban Coro, Région de Koulikoro, chez son grand frère Fodé KONE ;

77. Adama Aboubacar DOUMBIA, né le 02 août 2013 à Bamako, de Feu Boubacar DOUMBIA et de Fanta TRAORE, domicilié à Niamana ATTbougou, Région de Koulikoro, chez sa mère Fanta TRAORE ;

78. Fatoumata Ousmane KONTAO, née le 16 mai 2014 à Markala, de Feu Ousmane KONTAO et de Sadio CISSE, domiciliée à Diamarabougou Markala, Région de Ségou chez sa mère Sadio CISSE ;

79. Aminata Ousmane KONTAO, née le 04 octobre 2016 à Tombouctou de Feu Ousmane KONTAO et de Sadio CISSE, domiciliée à Diamarabougou Markala, Région de Ségou chez sa mère Sadio CISSE ;

80. Vanou DIARRA, né le 05 septembre 2004 à Kidal, de Feu Mazawa DIARRA et de Fatoumata DIALLO, domicilié à Gao, chez sa mère Fatoumata DIALLO ;

81. Abdoul Karim Mazawa DIARRA, né le 22 septembre 2008 à Gao, de Feu Mazawa DIARRA et de Fatoumata DIALLO, domicilié à Gao, chez sa mère Fatoumata DIALLO ;

82. Rokia DIARRA, née le 13 août 2011 à Tombouctou, de Feu Mahamane DIARRA et de Aya Abdou TRAORE, domiciliée à Tombouctou, chez sa mère Aya Abdou TRAORE ;

83. Niamoye DIARRA, née le 16 août 2014 à Ségou, de Feu Mahamane DIARRA et de Aya Abdou TRAORE, domiciliée à Tombouctou, chez sa mère Aya Abdou TRAORE ;

84. Gabriel POUDIOUGOU, né le 19 septembre 2006 à Ségou, de Feu Kaleb POUDIOUGOU et de Marie POUDIOUGOU, domicilié au Camp de Bafo, Région de Ségou, chez sa mère Marie POUDIOUGOU ;

85. David POUDIOUGOU, né le 26 septembre 2008 à Ségou, de Feu Kaleb POUDIOUGOU et de Marie POUDIOUGOU, domicilié au Camp de Bafo, Région de Ségou, chez sa mère Marie POUDIOUGOU ;

86. Pierre POUDIOUGOU, né le 22 septembre 2012 à Ségou, de Feu Kaleb POUDIOUGOU et de Marie POUDIOUGOU, domicilié au Camp de Bafo, Région de Ségou, chez sa mère Marie POUDIOUGOU ;

87. Nana POUDIOUGOU, née le 08 juillet 2014 à Ségou, de Feu Kaleb POUDIOUGOU et de Marie POUDIOUGOU, domiciliée au Camp de Bafo, Région de Ségou, chez sa mère Marie POUDIOUGOU ;

88. Abraham Amon POUDIOUGOU, né le 08 février 2018 à Ségou, de Feu Kaleb POUDIOUGOU et de Marie POUDIOUGOU, domicilié au Camp de Bafo, Région de Ségou, chez sa mère Marie POUDIOUGOU ;

89. Djenèba DIALLO, née le 23 mai 2015 à Kati, de Feu Oumar DIALLO et de Djenèba SANGARE, domiciliée à Kati Camp, Région de Koulikoro, chez sa mère Djenèba SANGARE ;

90. Drissa DIALLO, né le 06 novembre 2018 à Kati, de Feu Oumar DIALLO et de Djenèba SANGARE, domicilié à Kati Camp, région de Koulikoro, chez sa mère Djenèba SANGARE ;

91. Fatoumata GUINDO, née le 15 août 2014 à Douentza, de Feu Mamadou Issa GUINDO et de Hawa GUINDO, domiciliée à Gao chez sa mère Hawa GUINDO ;

92. Aminata GUINDO, née le 22 décembre 2016 à Gao, de Feu Mamadou Issa GUINDO et de Hawa GUINDO, domiciliée à Gao chez sa mère Hawa GUINDO ;

93. Mahamadou Djoubatiè DOUMBIA, né le 30 juin 2012 à Bamako, de Feu Mahamadou M. DOUMBIA et de Alimata DOUMBIA, domicilié à Kati Farada, Région de Koulikoro, chez sa mère Alimata DOUMBIA ;

94. Rhissa Ag MOSSA, né le 16 février 2012 à Kidal de Feu Mossa AG AYA et de Nidiya Walet KADOU, domicilié à Château Gao, chez sa mère Nidiya Walet KADOU ;

95. Aïcha Walett MOSSA, née le 16 mars 2013 à Kidal, de Feu Mossa AG AYA et de Nidiya Walet KADOU, domiciliée à Château Gao, chez sa mère Nidiya Walet KADOU ;

96. Sidi Amar Ag MOSSA, né le 16 mars 2013 à Kidal, de Feu Mossa AG AYA et de Nidiya Walet KADOU, domicilié à Château Gao, chez sa mère Nidiya Walet KADOU ;

97. Tibole Walett MOSSA, née le 12 février 2015 à Kidal, de Feu Mossa AG AYA et de Nidiya Walet KADOU, domiciliée à Château Gao, chez sa mère Nidiya Walet KADOU ;

98. Fadimata Walett MOSSA, née le 12 février 2015 à Kidal, de Feu Mossa AG AYA et de Nidiya Walet KADOU, domiciliée à Château Gao, chez sa mère Nidiya Walet KADOU ;

99. Hawa COULIBALY, née le 26 septembre 2004 à Bamako, de Feu Ibrahim COULIBALY et de Fatoumata KEITA, domiciliée à Kayes, chez sa mère Fatoumata KEITA ;

100. Boubacar COULIBALY, né le 10 juillet 2009 à Koulikoro, de Feu Ibrahim COULIBALY et de Fatoumata KEITA, domicilié à Kayes, chez sa mère Fatoumata KEITA ;

101. Korotoumou COULIBALY, née le 07 décembre 2012 à Kayes, de Feu Ibrahim COULIBALY et de Fatoumata KEITA, domiciliée à Kayes, chez sa mère Fatoumata KEITA ;

102. Agaichatou WT FAYSSAL, née le 28 décembre 2004 à Gao, de Feu Faïssal AG KIBA et de Iyette Walet BAYE, domiciliée à Gao, chez sa mère Iyette Walet BAYE ;

103. Zenebou WT FESSAL, née le 29 novembre 2005 à Gao, de Feu Faïssal AG KIBA et de Iyette Walet BAYE, domiciliée à Gao, chez sa mère Iyette Walet BAYE ;

104. Ibrahim FAISSAL, né le 22 août 2008 à Gao, de Feu Faïssal AG KIBA et de Iyette Walet BAYE, domicilié à Gao, chez sa mère Iyette Walet BAYE ;

105. Abdoul Wahab AG FAISSAL, né le 20 décembre 2011 à Gao, de Feu Faïssal AG KIBA et de Iyette Walet BAYE, domicilié à Gao, chez sa mère Iyette Walet BAYE ;

106. Sindanata WTFAISSAL, née le 24 février 2012 à Djebock, de Feu Faïssal AG KIBA et de Toulya WT AHMED, domiciliée à Gao, chez sa marâtre Iyette Walet BAYE ;

107. Djibril DIAKITE, né le 18 septembre 2004 à Koulikoro, de Feu Diakaridia DIAKITE et de Fanta SAMAKE, domicilié à Dioro, Région de Ségou, chez sa mère Fanta SAMAKE ;

108. Koudédia DIAKITE, née le 20 juillet 2012 à Koulikoro, de Feu Diakaridia DIAKITE et de Fanta SAMAKE, domiciliée à Dioro, Région de Ségou, chez sa mère Fanta SAMAKE ;

109. Binta DIAKITE, née le 12 mai 2015 à Koulikoro, de Feu Diakaridia DIAKITE et de Fanta SAMAKE, domiciliée à Dioro, Région de Ségou, chez sa mère Fanta SAMAKE ;

110. Haouwa Idrissa CISSE, née le 12 novembre 2015 à Gao, de Feu Idrissa M CISSE et de Aminata YOUNOUSSA, domiciliée à Gao, chez sa mère Aminata YOUNOUSSA ;

111. Adizatou Idrissa CISSE, née le 28 mars 2018 à Gao, de Feu Idrissa M CISSE et de Aminata YOUNOUSSA, domiciliée à Gao, chez sa mère Aminata YOUNOUSSA ;

112. Ahmed Mahamoudou AG SIDEL MOCTAR, né le 10 août 2017 à Anderamboukane, de Feu Hamidoune AG SIDEL MOCTAR et de Hindou Walet AMADOU, domicilié à Gao chez sa mère Hindou Walet AMADOU ;

113. Harouna Ibrahim MAIGA, né le 23 juillet 2011 à Gao, de Feu Ibrahim MAIGA et de Hama MAIGA, domicilié à Gao, chez sa Grand-mère Mariam HAIDARA ;

114. Aboubacar Sidiki TRAORE, né le 26 mai 2014 à Bamako, de Feu Ousmane TRAORE et de Astan DIARRA, domicilié à Doumanzana Bamako, chez sa mère Astan DIARRA ;

115. Pinda TRAORE, née le 25 septembre 2016 à Bamako, de Feu Ousmane TRAORE et de Astan DIARRA, domiciliée à Doumanzana Bamako, chez sa mère Astan DIARRA ;

116. Aicha Ousmane TRAORE, née le 13 mars 2019 à Bamako, de Feu Ousmane TRAORE et de Astan DIARRA, domiciliée à Doumanzana Bamako, chez sa mère Astan DIARRA ;

117. Fanta DIAKITE, née le 16 septembre 2016 à Bougouni, de Feu Moussa DIAKITE et de Mariam Anou GUINDO, domiciliée à Magnambougou Bamako, chez sa mère Mariam Anou GUINDO ;

118. Modibo DIAKITE, né le 18 Avril 2019 à Bamako, de Feu Moussa DIAKITE et de Mariam Anou GUINDO, domicilié à Magnambougou Bamako, chez sa mère Mariam Anou GUINDO ;

119. Mariam Mamadou SIDIBE, née le 25 juillet 2011 à Sikasso, de Feu Mamadou SIDIBE et de Rokia BAGAYOKO, domiciliée à Sikasso, chez sa mère Rokia BAGAYOKO ;

120. Oumou Mamadou SIDIBE, née le 14 mars 2013 à Bamako, de Feu Mamadou Brehima SIDIBE et de Rokia BAGAYOKO, domiciliée à Sikasso, chez sa mère Rokia BAGAYOKO ;

121. Modibo Mamadou SIDIBE, né le 24 mai 2017 à Sevaré Mopti, de Feu Mamadou SIDIBE et de Rokia BAGAYOKO, domiciliée à Sikasso, chez sa mère Rokia BAGAYOKO ;

122. Cheick Sidi Modibo TALL, né le 17 septembre 2006 à Bamako, de Feu Abdoulaye TALL et de Fatoumata BARRY, domicilié à Kayes chez sa mère Fatoumata BARRY ;

123. Djenèba dite Naba TALL, née le 20 avril 2012 à Bamako, de Feu Abdoulaye TALL et de Fatoumata BARRY, domiciliée à Kayes, chez sa mère Fatoumata BARRY ;

124. Kadiatou SIDIBE, née le 09 octobre 2005 à Bamako, de Feu Cheick Fanta Mady SIDIBE et de Awa DIALLO, domiciliée à Tominkorobougou Camp Bamako, chez sa mère Awa DIALLO ;

125. Diokossan SIDIBE, née le 10 janvier 2008 à Bamako, de Feu Cheick Fanta Mady SIDIBE et de Awa DIALLO, domiciliée à Tominkorobougou Camp Bamako, chez sa mère Awa DIALLO ;

126. Seydou SIDIBE, né le 15 mars 2010 à Bamako, de Feu Cheick Fanta Mady SIDIBE et de Awa DIALLO, domicilié à Tominkorobougou Camp Bamako, chez sa mère Awa DIALLO ;

127. Nana DIAKITE, née le 30 décembre 2005 à Koulikoro, de Feu Bakary DIAKITE et de Sokona KOITA, domiciliée à Koulikoro, chez sa mère Sokona KOITA ;

128. Djigui DIAKITE, né le 10 janvier 2010 à Koulikoro, de Feu Bakary DIAKITE et de Sokona KOITA, domicilié à Koulikoro, chez sa mère Sokona KOITA ;

129. Yaya DIAKITE, né le 08 juin 2015 à Koulikoro de Feu Bakary DIAKITE et de Sokona KOITA, domiciliée à Koulikoro, chez sa mère Sokona KOITA ;

130. Mahamane MAIGA, né le 30 avril 2011 à Gao, de Feu Hamidou MAIGA et de Warlitaire Walet AMOUYAGAST, domicilié à Gao, chez sa mère Warlitaire Walet AMOUYAGAST ;

131. Oumou TRAORE, née le 12 septembre 2011 à Markala, de Feu Yaya TRAORE et de Djenèba COUMARE, domiciliée à Diamarabougou Markala, Région de Ségou, chez sa mère Djenèba COUMARE ;

132. Kassim TRAORE, né le 07 octobre 2003 à Markala, de Feu Yaya TRAORE et de Aminata KIENOU, domicilié à Diamarabougou Markala, Région de Ségou, chez sa marâtre Djenèba COUMARE ;

133. Aissata Abdoulaye BATHILY, née le 14 septembre 2003 à Ségou de Feu Abdoulaye BATHILY et de Oumou Korotimi COULIBALY, domiciliée à Ségou chez sa mère Oumou Korotimi COULIBALY ;

134. Djenèba Abdoulaye BATHILY, née le 11 juillet 2007 à Ségou, de Feu Abdoulaye BATHILY et de Oumou Korotimi COULIBALY, domiciliée à Ségou chez sa mère Oumou Korotimi COULIBALY ;

135. Aminata Abdoulaye BATHILY, née le 31 janvier 2012 à Ségou, de Feu Abdoulaye BATHILY et de Oumou Korotimi COULIBALY, domiciliée à Ségou chez sa mère Oumou Korotimi COULIBALY ;

136. Seydou TOURE, né le 19 juin 2004 à Sikasso de Feu Nouhoum TOURE et de Azou DIARRA, domicilié à Ségou, chez sa marâtre Djenèba NIANG ;

137. Amadou TOURE, né le 10 septembre 2005 à Bamako, de Feu Nouhoum TOURE et de Djenèba NIANG, domicilié à Ségou chez sa mère Djenèba NIANG ;

138. Maïmouna DIABATE, née le 22 février 2013 à Nioro, de Feu Koloba Fodé DIABATE et de Sira SISSOKO, domiciliée au Camp militaire de Nioro, chez sa marâtre Mariam SISSOKO ;

139. Boubacar DIABATE, né le 02 août 2014 à Nioro, de Feu Koloba Fodé DIABATE et de Mariam SISSOKO, domicilié au Camp militaire de Nioro, chez sa mère Mariam SISSOKO ;

140. Zan DIABATE, né le 24 novembre 2016 à Nioro, de Feu Koloba Fodé DIABATE et de Mariam SISSOKO, domicilié au Camp militaire de Nioro, chez sa mère Mariam SISSOKO ;

141. Daly DIABATE, née le 22 novembre 2018 à Nioro, de Feu de Koloba Fodé DIABATE et de Mariam SISSOKO, domiciliée au Camp militaire de Nioro, chez sa mère Mariam SISSOKO ;

142. Oumar Mathieu KONARE, né le 26 septembre 2004 à Kati, de Feu Yiriba Jean Pierre KONARE et de Bernadette TRAORE, domicilié au Camp militaire Mohamed Lamine Dramé de Kayes, chez sa marâtre Bintou TRAORE ;

143. Souleymane Dit Jacques KONARE, né le 23 septembre 2007 de Feu Yiriba Jean Pierre KONARE et de Bintou TRAORE, domicilié au Camp militaire Mohamed Lamine Dramé de Kayes, chez sa mère Bintou TRAORE ;

144. Sega KONARE, né le 07 juillet 2008 à Kati, de Feu Yiriba Jean Pierre KONARE et de Korotoumou TRAORE, domicilié au Camp militaire Mohamed Lamine Dramé de Kayes, chez sa marâtre Bintou TRAORE ;

145. Yaya Noel KONARE, né le 1er Novembre 2010 à Tombouctou, de Feu Yiriba Jean Pierre KONARE et de Bintou TRAORE, domicilié au Camp militaire Mohamed Lamine Dramé de Kayes, chez sa mère Bintou TRAORE ;

146. Tenin Beatrice KONARE, née le 10 décembre 2012 à Kayes, de Feu Yiriba Jean Pierre KONARE et de Bintou TRAORE, domiciliée au Camp militaire Mohamed Lamine Dramé de Kayes, chez sa mère Bintou TRAORE ;

147. Issa Joseph KONARE, né le 1er juillet 2018 à Kayes, de Feu Jean Pierre KONARE et de Bintou TRAORE, domicilié au Camp militaire Mohamed Lamine DRAME de Kayes, chez sa mère Bintou TRAORE ;

148. Mamadou Dahirou COULIBALY, né le 11 juin 2008 à Kayes, de Feu Dahirou COULIBALY et de Assetou SANOGO, domicilié au Camp des mariés à Nioro, chez sa mère Assetou SANOGO ;

149. Yaya Dahirou COULIBALY, né le 17 janvier 2007 à Nioro, de Feu Dahirou COULIBALY et de Assetou SANOGO, domicilié au camp des mariés à Nioro, chez sa mère Assetou SANOGO ;

150. Cheick Oumar COULIBALY, né le 24 décembre 2014 à Nioro, de Feu Dahirou COULIBALY et de Assetou SANOGO, domicilié au Camp des mariés à Nioro, chez sa mère Assetou SANOGO ;

151. Mohamed M. BAMBA, né le 30 mars 2004 à Sevaré, de Feu Moussa BAMBA et de Azahara MAIGA, domicilié au Camp des mariés à Nioro, chez sa mère Azahara MAIGA ;

152. Sidi Modibo M. BAMBA, né le 20 mars 2009 à Nioro, de Feu Moussa BAMBA et de Djenèba FANE, domicilié au Camp des mariés à Nioro, chez sa marâtre Azahara MAIGA ;

153. Aminata M. BAMBA, née le 11 août 2017 à Nioro de Feu Moussa BAMBA et de Djenèba FANE, domiciliée au Camp des mariés à Nioro, chez sa marâtre Azahara MAIGA ;

154. Abdoul Karim CISSE, né le 22 novembre 2014 à Kita, de Feu Ibrahim CISSE et de Oumou TOUNKARA, domicilié à Kita, chez son oncle Seydou CISSE ;

155. Sidy CISSE, né le 1er octobre 2018 à Kita, de Feu Ibrahim CISSE et de Oumou TOUNKARA, domicilié à Kita, chez son oncle Seydou CISSE ;

156. Hawa KODIO, née le 28 septembre 2004 à Bamako, de Feu Samuel KODIO et de Aminata DEMBELE, domiciliée à Koulikoro, chez sa mère Aminata DEMBELE ;

157. Caleb KODIO, né le 06 juillet 2007 à Bamako, de Feu Samuel KODIO et de Assetou DOUMBIA, domicilié à Koulikoro, chez sa marâtre Aminata DEMBELE ;

158. Jeanne Salamata KODIO, née le 24 mai 2010 à Kidal, de Feu Samuel KODIO et de Aminata DEMBELE, domiciliée à Koulikoro, chez sa mère Aminata DEMBELE ;

159. Amogoro Thomas KODIO, né le 15 août 2015 à Bamako, de Feu Samuel KODIO et de Aminata DEMBELE, domicilié à Koulikoro, chez sa mère Aminata DEMBELE ;

160. Alassane MARIKO, né le 06 avril 2012 à Bougouni, de Feu Abdoulaye MARIKO et de Bibatou SAMAKE, domicilié à Koulikoro, chez sa mère Bibatou SAMAKE,

161. Dramane MARIKO, né le 03 octobre 2014 à Koulikoro, de Feu Abdoulaye MARIKO et de Bibatou SAMAKE, domicilié à Koulikoro, chez sa mère Bibatou SAMAKE,

162. Adama MARIKO, né le 1er octobre 2016 à Koulikoro, de Feu Abdoulaye MARIKO et de Bibatou SAMAKE, domicilié à Koulikoro, chez sa mère Bibatou SAMAKE,

163. Cheick Mahamadou COULIBALY, né le 16 octobre 2011 à Bamako, de Feu Moussa COULIBALY et de Maïmouna TIMBOLIBA, domicilié à N'Tomikorobougou Bamako, chez son oncle Abdoul Karim COULIBALY ;

164. Aminata Moussa COULIBALY, née le 03 mars 2019 à Bamako, de Feu Moussa COULIBALY et de Moumine COULIBALY, domiciliée à N'Tomikorobougou Bamako, chez son oncle Abdoul Karim COULIBALY ;

165. Abdoul Karim TRAORE, né le 17 avril 2003 à Bla, de Feu Cheick Oumar TRAORE et de Minata DIARISSO, domicilié à Yelimané, Région de Kayes, chez son grand père Barka Boubacar Xavier TRAORE ;

166. Bouba TRAORE, né le 15 février 2014 à Diondiori, de Feu Cheick Oumar TRAORE et de Aminata MAIGA, domicilié à Yelimané, Région de Kayes, chez son grand père Barka Boubacar Xavier TRAORE ;

167. Barka Cheick Xavier TRAORE, né le 26 janvier 2016 à Kayes, de Feu Cheick Oumar TRAORE et de Aminata MAIGA, domicilié à Yelimané, Région de Kayes, chez son grand père Barka Boubacar Xavier TRAORE ;

168. Fatimatou Mint MOHAMED, née le 10 août 2003 à Tombouctou, Feu Mohamed Ould SIDATY et de Kadijatou Mint LAMINE, domiciliée à Ségou, chez sa marâtre Mama Mint MOHAMED LAMINE ;

169. Almeida Ould MOHAMED, né le 09 juin 2003 à RAZELMA, de Feu Mohamed Ould SIDATY et de Mama Mint MOHAMED LAMINE, domicilié à Ségou, chez sa mère Mama Mint MOHAMED LAMINE ;

170. Mohamed Lamine Ould MOHAMED, né le 20 novembre 2005 à Goundam, de Feu Mohamed Ould SIDATY et de Mama Mint MOHAMED LAMINE, domicilié à Ségou chez sa mère Mama Mint MOHAMED LAMINE ;

171. Katary Ould MOHAMED, né le 10 décembre 2008 à Goundam, de Feu Mohamed Ould SIDATY et de Mama Mint MOHAMED LAMINE, domicilié à Ségou, chez sa mère Mama Mint Mohamed LAMINE ;

172. Mohamed Maould Ould MOHAMED, né le 17 novembre 2010 à Goundam, de Feu Mohamed Ould SIDATY et de Mama Mint MOHAMED LAMINE, domicilié à Ségou, chez sa mère Mama Mint MOHAMED LAMINE ;

173. Lalla Aicha Mint MOHAMED, née le 13 janvier 2016 à Kayes, Feu Mohamed Ould SIDATY et de Mama Mint MOHAMED LAMINE, domiciliée à Ségou, chez sa mère Mama Mint MOHAMED LAMINE ;

174. Sadio DIAKITE, née le 23 septembre 2007 à Selingué, de Feu Tenima DIAKITE et de Haby TRAORE, domiciliée au Camp militaire 62 Mohamed Lamine DRAME de Kayes, chez sa mère Haby TRAORE ;

175. Ramata DIAKITE, née 05 octobre 2010 à Sélingué, de Feu Teniman DIAKITE et de Haby TRAORE, domiciliée au Camp militaire 62 Mohamed Lamine DRAME de Kayes, chez sa mère Haby TRAORE ;

176. Moussa DIAKITE, né le 05 janvier 2018 à Kayes, de Feu Teniman DIAKITE et de Haby TRAORE, domiciliée au Camp militaire Mohamed Lamine DRAME de Kayes, chez sa mère Haby TRAORE ;

177. Inazoun AG BILAL, né le 30 mai 2009 à Ber, de Feu Bilal AG INAZOUN et de Rokia W AMADIAR domicilié à Tombouctou chez sa mère Rokia W AMADIAR ;

178. Tinalbaraka Walet BILAL, née le 12 mars 2010 à Ber, de Feu Bilal AG INAZOUN et de Rokia W AMADIAR domiciliée à Tombouctou chez sa mère Rokia W AMADIAR ;

179. Mohamed AG BILAL, né le 27 décembre 2013 à Tombouctou de Feu Bilal AG INAZOUN et de Arakia Amadou CISSE domicilié à Tombouctou chez sa marâtre Rokia W AMADIAR ;

180. Fadimata Walet BILAL, née le 05 mars 2017 à Tombouctou de Feu Bilal AG INAZOUN et de Rokia W AMADIAR domiciliée à Tombouctou chez sa mère Rokia W AMADIAR ;

181. Abdoul Karim CAMARA, né le 13 juillet 2007 à Bamako, de Feu Mamadou CAMARA et de Henriette TRAORE, domicilié à Darsalam Bamako, chez sa mère Henriette TRAORE ;

182. Sirba CAMARA, né le 19 octobre 2012 à Bamako de Feu Mamadou CAMARA et de Henriette TRAORE, domicilié à Darsalam Bamako, chez sa mère Henriette TRAORE ;

183. Awa DEMBELE, née le 07 octobre 2011 à Bamako, de Feu Cheick Abdoul Kadri DEMBELE et de Assetou CAMARA, domiciliée à Senou Bamako, chez sa mère Assetou CAMARA ;

184. Yacouba DEMBELE, né le 26 août 2013 à Bamako, de Feu Cheick Abdoul Kadri DEMBELE et de Mariam Ibrahima TOURE, domicilié à Senou Bamako, chez sa mère Mariam Ibrahima TOURE ;

185. Korotoumou DEMBELE, née le 02 août 2017 à Bamako de Feu Cheick Abdoul Kadri DEMBELE et de Mariam Ibrahima TOURE, domiciliée à Senou Bamako, chez sa mère Mariam Ibrahima TOURE ;

186. Oumou DEMBELE, née le 02 juillet 2019 à Bamako, de Feu Cheick Abdoul Kadri DEMBELE et de Mariam Ibrahima TOURE, domiciliée à Senou Bamako, chez sa mère Mariam Ibrahima TOURE ;

187. Assa Mamadou SIDIBE, née le 1er mars 2010 à Bamako, de Feu Mamadou SIDIBE et de Rokia COULIBALY, domiciliée à Daoudabougou Bamako, chez sa mère Rokia COULIBALY ;

188. Almarabatou BABY, né le 03 mars 2006 à Bamako, de Feu Abdel Kader BABY et de Nana COULIBALY, domicilié à Djicoroni Para Base « A » Bamako, chez sa mère Nana COULIBALY ;

189. Salimata BABY, née le 24 juin 2008 à Sikasso, de Feu Abdel Kader BABY et de Nana COULIBALY, domiciliée à Djicoroni Para Base « A » Bamako, chez sa mère Nana COULIBALY ;

190. Brackoum BABY, né le 16 mars 2011 à Bamako, de Feu Abdel Kader BABY et de Nana COULIBALY, domicilié à Djicoroni Para Base « A » Bamako, chez sa mère Nana COULIBALY ;

191. Hadeige BABY, née le 01er août 2012 à Sikasso, de Feu Abdel Kader BABY et de Nana COULIBALY, domiciliée à Djicoroni Para Base « A » Bamako, chez sa mère Nana COULIBALY ;

192. Alassane BABY, né le 03 janvier 2016 à Bamako, de Feu Abdel Kader BABY et de Nana COULIBALY, domicilié à Djicoroni Para Base « A » Bamako, chez sa mère Nana COULIBALY ;

193. Awa KONE, née le 05 avril 2005 à Sikasso, de Feu Yacouba KONE et de Aoua DIAKITE, domiciliée à Sikasso, chez sa mère Aoua DIAKITE ;

194. Ibrahim KONE, né le 01er mai 2010 à Sikasso, de Feu Yacouba KONE et de Aoua DIAKITE, domicilié à Sikasso, chez sa mère Aoua DIAKITE ;

195. Salimata KONE, née le 30 juillet 2011 à Kolondièba, de Feu Yacouba KONE et de Aoua DIAKITE, domiciliée à Sikasso, chez sa mère Aoua DIAKITE ;

196. Kassoum KONE, né le 16 juillet 2017 à Kayes, de Feu Yacouba KONE et de Aoua DIAKITE, domicilié à Sikasso, chez sa mère Aoua DIAKITE ;

197. Djeneba DIAWARA, née le 07 octobre 2013 à Bamako, de Feu Namory Bemba DIAWARA et de Goundo DOUMBIA, domiciliée à Djelibougou Bamako, chez sa mère Goundo DOUMBIA ;

198. Mamadou Namory DIAWARA, né le 13 avril 2015 à Bamako, de Feu Namory Bemba DIAWARA et de Goundo DOUMBIA, domicilié à Djelibougou Bamako, chez sa mère Goundo DOUMBIA ;

199. Aminata KONATE, née le 26 février 2011 à Bamako, de Feu Moussa KONATE et de Nematou SOW, domiciliée à Koulouba Bamako, chez sa mère Nematou SOW ;

200. Maïmouna KONATE, née le 19 juillet 2018 à Bamako, de Feu Moussa KONATE et de Nematou SOW, domiciliée à Koulouba Bamako, chez sa mère Nematou SOW ;

201. Bintou KONATE, née le 27 février 2011 à Bamako, de Feu Moussa KONATE et de Awa DIARRA, domiciliée à Koulouba Camp Bamako, chez sa mère Awa DIARRA ;

202. Aichatta KEITA, née le 06 janvier 2012 à Bamako, de Feu Souleymane KEITA et de Tenimba SIDIBE, domiciliée à Darsalam Bamako, chez sa mère Tenimba SIDIBE ;

203. Sadio KEITA, née le 30 novembre 2015 à Bamako, de Feu Souleymane KEITA et de Tenimba SIDIBE, domiciliée à Darsalam Bamako, chez sa mère Tenimba SIDIBE ;

204. Rokia KEITA, née le 20 septembre 2018 à Bamako, de Feu Souleymane KEITA et de Tenimba SIDIBE, domiciliée à Darsalam Bamako, chez sa mère Tenimba SIDIBE ;

205. Sadio FANE, née le 31 janvier 2017 à Bamako, de Feu Demba FANE et de Safiatou SISSOKO, domiciliée à Hamdallaye Bamako, chez sa mère Safiatou SISSOKO ;

206. Abdoulaye CAMARA, né le 22 octobre 2003 à Sevaré, de Feu Djibril CAMARA et de Rouki NIANG, domicilié à Sevaré, Région de Mopti, chez sa mère Rouki NIANG ;

207. Hamidou CAMARA, né le 01 octobre 2005 à Sevaré de Feu Djibril CAMARA et de Rouki NIANG, domicilié à Sevaré, Région de Mopti, chez sa mère Rouki NIANG ;

208. Adama CAMARA, né le 22 juin 2007 à Sevaré de Feu Djibril CAMARA et de Rouki NIANG, domicilié à Sevaré, Région de Mopti, chez sa mère Rouki NIANG ;

209. Sory Ibrahim CAMARA, né le 20 mai 2013 à Sevaré de Feu Djibril CAMARA et de Rouki NIANG, domicilié à Sevaré, Région de Mopti, chez sa mère Rouki NIANG ;

210. Fatoumata KONE, née le 14 janvier 2003 à Kati, de Feu Alphousseyni KONE et de Mama BAGAYOKO, domiciliée au Camp militaire de Ségou, chez sa mère Mama BAGAYOKO ;

211. Nantenin KONE, née le 19 mai 2009 à Kati, de Feu Alphousseyni KONE et de Mama BAGAYOKO, domiciliée au Camp militaire de Ségou, chez sa mère Mama BAGAYOKO ;

212. Assetou KONE, née le 1er mars 2011 à Ségou, de Feu Alphousseyni KONE et de Mama BAGAYOKO, domiciliée au Camp militaire de Ségou, chez sa mère Mama BAGAYOKO ;

213. Alima DEMBELE, née le 14 février 2016 à Dougounouna, de Feu Momine DEMBELE et de Fanta DEMBELE, domiciliée à Koutiala, chez son oncle Moussa DEMBELE ;

214. Salia Lazard DEMBELE, né le 08 juin 2018 à Dougounouna, de Feu Momine DEMBELE et de Fanta DEMBELE, domicilié à Koutiala, chez son oncle Moussa DEMBELE ;

215. Edouard COULIBALY, né le 22 novembre 2009 à Bamako, de Feu Jean Pierre COULIBALY et de Fatoumata CISSE, domicilié à Djicoroni Para Bamako, chez son grand père Alphonse Golo COULIBALY.

Article 2 : Le ministre de la Santé et du Développement social, le ministre de la Défense et des anciens Combattants, le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre de l'Education nationale, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle et le ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

**Le Premier ministre,
Moctar OUANE**

**Le ministre de la Santé et
du Développement social,
Docteur Fanta SIBY**

**Le ministre de la Défense et
des anciens Combattants,
Colonel Sadio CAMARA**

**Le ministre de Sécurité et
de la Protection civile,
Colonel Modibo KONE**

**Le ministre de l'Education nationale,
Professeur Doulaye KONATE**

**Le ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique,
Professeur Amadou KEITA**

**Le ministre de l'Emploi et de
la Formation professionnelle,
Mohamed Salia TOURE**

Le ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Madame Bintou Founé SAMAKE

DECRET N°2020-0373/PT-RM DU 31 DECEMBRE 2020 PORTANT NOMINATION DE HAUTS FONCTIONNAIRES DE DEFENSE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016, modifiée, portant Statut général des militaires ;

Vu le Décret n°99-451/P-RM du 31 décembre 1999 fixant les attributions et conditions de nomination des Hauts fonctionnaires de Défense ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les officiers des Forces Armées et de Sécurité dont les noms suivent, sont nommés **Hauts fonctionnaires de Défense** auprès des départements ministériels ci-après :

1. Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère de la Réconciliation nationale :

- Colonel Hassane Ag MEHDI ;

2. Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère de la Refondation de l'Etat :

- Colonel Adama BERTHE ;

3. Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère des Transports et des Infrastructures :

- Colonel-major Alpha Mahamane NIENTAO ;

4. Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère des Affaires foncières, de l'Urbanisme et de l'Habitat :

- Colonel Abdourahamane OUOLOGUEM ;

5. Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion des Investissements :

- Colonel Harouna HAIDARA ;

6. Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère de la Communication et de l'Economie numérique :

- Colonel-major Diarran KONE ;

7. Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme :

- Lieutenant-colonel Sibiry KONATE ;

8. Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère de la Santé et du Développement social :

- Colonel Kaya Issa CISSE ;

9. Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche :

- Colonel Bréhima Fléné TRAORE ;

10. Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine :

- Colonel Mamady KONE ;

11. Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère du Travail et de la Fonction publique :

- Colonel-major Adama DIARRA ;

12. Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable :

- Colonel Amadou Mamadou BOCOUM ;

13. Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau :

- Lieutenant-colonel Seydou MARIKO.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

**Le Premier ministre,
Moctar OUANE**

**Le ministre de la Défense
et des anciens Combattants,
Colonel Sadio CAMARA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2020-0374/PT-RM DU 31 DECEMBRE
2020 PORTANT NOMINATION D'UN CHARGE DE
MISSION AU CABINET DU MINISTRE DE LA
DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Biramou KEITA**, Ingénieur commercial, est nommé **Chargé de mission** au Cabinet du ministre de la Défense et des anciens Combattants.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

**Le Premier ministre,
Moctar OUANE**

**Le ministre de la Défense
et des anciens Combattants,
Colonel Sadio CAMARA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2020-0375/PT-RM DU 31 DECEMBRE
2020 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE
D'ASSURANCE MALADIE (CANAM)**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°90-110/AN-RM du 18 octobre 1990, modifiée, portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du fonctionnement des établissements publics à caractère administratif ;

Vu la Loi n°09-016 du 26 juin 2009 portant création de la Caisse nationale d'Assurance Maladie (CANAM) ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975 fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n°09-553/P-RM du 12 octobre 2009 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Caisse nationale d'Assurance Maladie (CANAM) ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Médecin Général de Brigade **Boubacar DEMBELE** est nommé **Directeur général** de la Caisse nationale d'Assurance Maladie (CANAM).

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2019-0519/P-RM du 23 juillet 2019 portant nomination de **Monsieur Mahamane BABY**, Professeur, en qualité de **Directeur général** de la Caisse nationale d'Assurance Maladie, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

**Le Premier ministre,
Moctar OUANE**

**Le ministre de la Santé et
du Développement social,
Docteur Fanta SIBY**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2020-0376/PT-RM DU 31 DECEMBRE 2020 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DES ENERGIES RENOUVELABLES DU MALI (AER-MALI)

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°96-015 du 13 février 1996 portant statut général des établissements publics à caractère scientifique, technologique ou culturel ;

Vu l'Ordonnance n°2014-012/P-RM du 1er octobre 2014 portant création de l'Agence des Energies renouvelables du Mali (AER-Mali) ;

Vu le Décret n°2015-0049/P-RM du 06 février 2015 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence des Energies renouvelables du Mali (AER-Mali);

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les personnes dont les noms suivent, sont nommées pour trois (3) ans, **membres** du Conseil d'administration de l'Agence des Energies renouvelables du Mali (AER-Mali), en qualité de :

I. Représentants des pouvoirs publics :

- Monsieur **Boubacar KEITA**, Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau ;
- Madame **Mama Aïssatou DIARRA**, Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur **Brahima COULIBALY**, Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation ;
- Madame **DIARRA Haby SANOU**, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- Madame **MAIGA Souhayata HAIDARA**, Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable ;
- Madame **SISSOKO Sirimaha Habibatu DIAWARA**, Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Monsieur **Adama Yoro SIDIBE**, Direction nationale de l'Energie ;

II. Représentants des usagers :

- Docteur **Salifou BENGALY**, Association des Professionnels en Energie solaire du Mali ;
- Monsieur **Makan FOFANA**, Association des Consommateurs du Mali ;

III. Représentant des travailleurs :

- Monsieur **Moussa DEMBELE**.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment le Décret n°2017-0297/P-RM du 27 mars 2017 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence des Energies renouvelables du Mali (AER-Mali), sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

**Le Premier ministre,
Moctar OUANE**

**Le ministre des Mines,
de l'Energie et de l'Eau,
Lamine Seydou TRAORE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2020-0377/PT-RM DU 31 DECEMBRE
2020 PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE
LA CULTURE, DE L'ARTISANAT ET DU
TOURISME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, en qualité de :

Secrétaire général :

- Monsieur **Hamane Demba CISSE**, N°Mle 0132-443 D, Magistrat ;

Chef de Cabinet :

- Monsieur **Yamoussa FANE**, N°Mle 0104-717 X, Attaché de Recherche.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

**Le Premier ministre,
Moctar OUANE**

**Le ministre de la Culture, de
l'Artisanat et du Tourisme,
Madame Kadiatou KONARE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2020-0378/PT-RM DU 31 DECEMBRE
2020 PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE
LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, en qualité de :

Chargé de mission :

- Monsieur **Aliou Ahmadou SANGHO**, Juriste ;

Secrétaire particulière :

- Madame **KANTE Julienne COULIBALY**, N°Mle 764-22 K, Greffier.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

**Le Premier ministre,
Moctar OUANE**

**Le ministre de la Justice et des Droits
de l'Homme, Garde des Sceaux,
Mohamed Sida DICKO**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2020-0379/PT-RM DU 31 DECEMBRE
2020 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE
DEVELOPPEMENT DES BIOCARBURANTS
(ANADEB)**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°90-110 du 18 octobre 1990, modifiée, portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du fonctionnement des établissements publics à caractère administratif ;

Vu l'Ordonnance n°09-006/P-RM du 04 mars 2009 portant création de l'Agence nationale de Développement des Biocarburants ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°09-082/P-RM du 04 mars 2009 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence nationale de Développement des Biocarburants ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Abdoulaye KAYA**, Diplôme en Marketing et Communication, est nommé **Directeur général** de l'Agence nationale de Développement des Biocarburants (ANADEB).

Article 2 : Le présent décret, qui abroge les dispositions du Décret n°2018-0258/P-RM du 12 mars 2018 portant nomination de Monsieur **Madani Mamadou DIALLO**, N°Mle 0144-547.H, Ingénieur de l'Industrie et des Mines, en qualité de **Directeur général** de l'Agence nationale de Développement des Biocarburants (ANADEB), sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

**Le Premier ministre,
Moctar OUANE**

**Le ministre des Mines,
de l'Energie et de l'Eau,
Lamine Seydou TRAORE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2020-0380/PT-RM DU 31 DECEMBRE
2020 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE
GESTION DES STATIONS D'EPURATION DU MALI**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°90-110 du 18 octobre 1990, modifiée, portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du fonctionnement des établissements publics à caractère administratif ;

Vu l'Ordonnance n°2020-007/PT-RM du 18 novembre 2020 portant création de l'Agence nationale de Gestion des Stations d'Épuration du Mali ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975 fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n°2020-0180/PT-RM du 18 novembre 2020 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence nationale de Gestion des Stations d'Épuration du Mali ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Madame **Ouma Djénéba MAHAMANE**, N°Mle 0130-332 E, Ingénieur de l'Industrie et des Mines, est nommée **Directeur général** de l'Agence nationale de Gestion des Stations d'Épuration du Mali.

Article 2 : Le présent décret qui abroge le Décret n°2014-0592/P-RM du 29 juillet 2014 portant nomination de Madame **SANGARE Assian SIMA**, N°Mle 0109-633.H, Ingénieur des Constructions civiles, en qualité de **Directeur général** de l'Agence nationale de Gestion des Stations d'Épuration du Mali, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

**Le Premier ministre,
Moctar OUANE**

**Le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement
et du Développement durable,
Madame Bernadette KEITA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2020-0381/PT-RM DU 31 DECEMBRE
2020 PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE
L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA
PECHE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, en qualité de :

Conseiller technique :

- Monsieur **Mahamadou Sanadou dit Modibo SYLLA**, N°Mle 477-53 K, Vétérinaire et Ingénieur de l'Elevage ;

Chargé de mission :

- Monsieur **Chérif Ag Mohamed IBRAHIM**, Professeur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

**Le Premier ministre,
Moctar OUANE**

**Le ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,
Mahmoud Ould MOHAMED**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2020-0382/PT-RM DU 31 DECEMBRE
2020 PORTANT NOMINATION DE L'ATTACHE DE
CABINET DU MINISTRE DE LA CULTURE, DE
L'ARTISANAT ET DU TOURISME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**DECRETE :**

Article 1er : Madame **Fily KONDE**, Technicienne de Laboratoire et de Pharmacie, est nommée **Attaché de Cabinet** du ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

**Le Premier ministre,
Moctar OUANE**

**Le ministre de la Culture, de l'Artisanat
et du Tourisme,
Madame Kadiatou KONARE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2020-0383/PT-RM DU 31 DECEMBRE
2020 PORTANT NOMINATION AU CABINET DU
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE
ET DE LA PECHE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**DECRETE :**

Article 1er : Sont nommés au Cabinet du ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, en qualité de :

Chargés de mission :

- Monsieur **Ahmed Hamady Youssef Alfaky**, Maîtrise en Comptabilité ;
- Madame **Assitan DIALLO**, Ingénieur Agroéconomiste ;

Attaché de Cabinet :

- Monsieur **Oumar Abdoulaye dit Diaouré** ;

Secrétaire particulier :

- Monsieur **Fernad DEMBELE**, N°Mle 0132-854 W, Attaché d'administration.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

**Le Premier ministre,
Moctar OUANE**

**Le ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,
Mahmoud Ould MOHAMED**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2020-0384/PT-RM DU 31 DECEMBRE 2020 PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU DECRET N°2020-0163/PT-RM DU 11 NOVEMBRE 2020 PORTANT NOMINATION DE PROFESSEURS

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2020-0163/PT-RM du 11 novembre 2020 portant nomination de Professeurs ;

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2020-0163/PT-RM du 11 novembre 2020 portant nomination de Professeurs, sont abrogées en ce qui concerne **Monsieur Arouna TOGORA**, N°Mle 461-81 S, Maître de Conférences.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

**Le Premier ministre,
Moctar OUANE**

**Le ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique,
Professeur Amadou KEITA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2020-0385/PT-RM DU 31 DECEMBRE 2020 PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU DECRET N°2020-0161/PT-RM DU 11 NOVEMBRE 2020 PORTANT NOMINATION DE DIRECTEURS DE RECHERCHE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2020-0161/PT-RM du 11 novembre 2020 portant nomination de Directeurs de Recherche ;

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2020-0161/PT-RM du 11 novembre 2020 portant nomination de Directeurs de Recherche, sont abrogées en ce qui concerne **Monsieur Zakaria BOCOUM**, N°Mle 341-96 J, Maître de Recherche.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

**Le Premier ministre,
Moctar OUANE**

**Le ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique,
Professeur Amadou KEITA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2020-0386/PT-RM DU 31 DECEMBRE 2020 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT ET DU CONTROLE DES POLLUTIONS ET NUISANCES

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°98-027/P-RM du 25 août 1998 portant création de la Direction nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances ;

Vu le Décret n°09-211/P-RM du 6 mai 2009 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Moussa CISSOKO**, N°Mle 928-29 T, Ingénieur des Eaux et Forêts, est nommé **Directeur national** de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2019-0864/P-RM du 30 octobre 2019 portant nomination de **Monsieur Ousmane SIDIBE**, N°Mle 0112-205 F, Ingénieur des Eaux et Forêts, en qualité de **Directeur national** de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

**Le Premier ministre,
Moctar OUANE**

**Le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable,
Madame Bernadette KEITA**

**Le ministre de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2020-0387/PT-RM DU 31 DECEMBRE 2020 PORTANT NOMINATION D'UN CHARGE DE MISSION AU CABINET DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Ibrahima Bakary TRAORE**, Historien-Archéologue-Archiviste, est nommé **Chargé de mission** au Cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

**Le Premier ministre,
Moctar OUANE**

**Le ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique,
Professeur Amadou KEITA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2020-0388/PT-RM DU 31 DECEMBRE
2020 PORTANT NOMINATION D'UN INSPECTEUR
A L'INSPECTION DES DOMAINES ET DES
AFFAIRES FONCIERES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°00-060/P-RM du 28 septembre 2000 portant création de l'Inspection des Domaines et des Affaires foncières ;

Vu le Décret n°01-075/P-RM du 12 février 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Inspection des Domaines et des Affaires foncières ;

Vu le Décret n°01-155/P-RM du 29 mars 2001 fixant les taux des indemnités et primes allouées au personnel de contrôle du Contrôle général des Services publics et des Inspections des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Bakary SANOGO**, N°Mle 0104-584 W, Ingénieur des Constructions civiles, est nommé **Inspecteur** à l'Inspection des Domaines et des Affaires foncières.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

**Le Premier ministre,
Moctar OUANE**

**Le ministre des Affaires foncières,
de l'Urbanisme et de l'Habitat,
Dionké DIARRA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2020-0389/PT-RM DU 31 DECEMBRE
2020 PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU
DECRET N°2019-0567/P-RM DU 29 JUILLET 2019
PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DES
TRANSPORTS ET DE LA MOBILITE URBAINE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2019-0567/P-RM du 29 juillet 2019 portant nomination au Ministère des Transports et de la Mobilité urbaine ;

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**DECRETE :**

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2019-0567/P-RM du 29 juillet 2019 portant nomination au Ministère des Transports et de la Mobilité urbaine, sont abrogées en ce qui concerne :

- Monsieur **Marc DABOU**, N°Mle 0104-110 G, Membre du Corps préfectoral, **Secrétaire général** ;

- Monsieur **Adama KONE**, N°Mle 790-39 E, Ingénieur des Constructions civiles, **Conseiller technique**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

**Le Premier ministre,
Moctar OUANE**

**Le ministre des Transports
et des Infrastructures,
Makan Fily DABO**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2020-0390/PT-RM DU 31 DECEMBRE
2020 PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE
GENERAL DU CONSEIL MALIEN DES
TRANSPORTEURS ROUTIERS**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°96-032 du 12 juin 1996 portant Statut général des établissements publics à caractère professionnel ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°04-040/P-RM du 13 août 2004 portant création du Conseil malien des Transporteurs routiers ;

Vu le Décret n°04-359/P-RM du 08 septembre 2004 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Conseil malien des Transporteurs routiers ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**DECRETE :**

Article 1er : Monsieur **Boubacar KANE**, N°Mle 922-24 M, Membre du Corps préfectoral, est nommé **Secrétaire général** du Conseil malien des Transporteurs routiers.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2018-0283/P-RM du 19 mars 2018 portant nomination du **Commissaire principal de Police Naneïssa N'DIAYE** en qualité de **Secrétaire général** du Conseil malien des Transporteurs routiers, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

**Le Premier ministre,
Moctar OUANE**

**Le ministre des Transports
et des Infrastructures,
Makan Fily DABO**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2020-0391/PT-RM DU 31 DECEMBRE
2020 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
NATIONAL DE LA PROMOTION DE LA FEMME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°99-009/P-RM du 1er avril 2009 portant création de la Direction nationale de la Promotion de la Femme ;

Vu le Décret n°09-237/P-RM du 22 mai 2009 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction nationale de la Promotion de la Femme ;

Vu le Décret n°09-322/P-RM du juin 2009 déterminant le cadre organique de la Direction nationale de la Promotion de la Femme ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Madame **TOUNKARA Sophie SOUKO**, N°Mle 785-79 A, Professeur de l'Enseignement secondaire général, est nommée **Directeur national** de la Promotion de la Femme.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2015-0214/P-RM du 02 avril 2015 portant nomination de Madame **DEMBELE Orokya DEMBELE**, N°Mle 0132-412.T, Inspecteur des Finances, en qualité de **Directeur national** de la Promotion de la Femme, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

**Le Premier ministre,
Moctar OUANE**

**Le ministre de la Promotion de la
Femme, de l'Enfant et de la Famille,
Madame Bintou Founé SAMAKE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2020-0392/PT-RM DU 31 DECEMBRE 2020
PORTANT NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR
A LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU
MALI (SOTELMA) ET PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance n°89-32/P-RM du 09 octobre 1989 portant création de la Société des Télécommunications du Mali ;

Vu la Loi n°91-014/P-CTSP du 18 octobre 1991, modifiée, fixant les principes fondamentaux de l'organisation et du fonctionnement des établissements publics à caractère industriel et commercial des Sociétés d'Etat ;

Vu le Décret n°89-345/P-RM du 21 octobre 1989 portant approbation des Statuts particuliers de la Société des Télécommunications du Mali ;

Vu le Décret n°91-133/P-CTSP du 21 juin 1991 fixant le mode de détermination de la rémunération des administrateurs et de Présidents Directeurs généraux des établissements publics à caractère industriel et commercial et des Sociétés d'Etat ;

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Cheick Omar MAIGA** est nommé **Administrateur** représentant de l'Etat à la Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA) et **Président du Conseil d'administration.**

Article 2 : Le présent décret qui abroge les dispositions du Décret n°2017-0492/P-RM du 12 juin 2017 portant nomination de **Monsieur Modibo Kane KEITA** en qualité d'**Administrateur** représentant l'Etat à la Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA) et **Président du Conseil d'administration**, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

**Le Premier ministre,
Moctar OUANE**

**Le ministre de la Communication
et de l'Economie numérique,
Docteur Hamadou TOURE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2020-0393/PT-RM DU 31 DECEMBRE
2020 PORTANT NOMINATION AU CABINET DE
L'ANCIEN PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE SON
EXCELLENCE MONSIEUR IBRAHIM BOUBACAR
KEITA**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2014-0610/P-RM du 14 août 2014 fixant
l'organisation et les modalités de fonctionnement des
Cabinets des anciens Présidents de la République ;

Vu le Décret n°2015-0072/P-RM du 13 février 2015 portant
octroi d'une indemnité forfaitaire aux membres des
Cabinets des anciens Présidents de la République ;

Vu le Décret n°2016-0863/P-RM du 08 novembre 2016
fixant l'organisation de la Présidence de la République,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Cabinet de l'ancien Président
de la République Son Excellence Monsieur Ibrahim
Boubacar KEITA, en qualité de :

Directeur de Cabinet :

- Monsieur **Baba Akhib HAIDARA**, Professeur ;

Chargés de mission :

- Monsieur **Sabane MAHALMOUDOU**, Contrôleur des
Finances à la retraite ;

- Colonel **Brehima Boly BERTHE**, Médecin ;

- Madame **KONATE Zeinaba Attaher MAIGA**,
Informaticienne.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

**DECRET N°2020-0394/PT-RM DU 31 DECEMBRE
2020 PORTANT NOMINATION D'UNE
SECRETAIRE PARTICULIERE AU CABINET DE
L'ANCIEN PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE SON
EXCELLENCE MONSIEUR IBRAHIM BOUBACAR
KEITA**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2014-0610/P-RM du 14 août 2014 fixant
l'organisation et les modalités de fonctionnement des
Cabinets des anciens Présidents de la République ;

Vu le Décret n°2015-0072/P-RM du 13 février 2015 portant
octroi d'une indemnité forfaitaire aux membres des
Cabinets des anciens Présidents de la République ;

Vu le Décret n°2016-0863/P-RM du 08 novembre 2016
fixant l'organisation de la Présidence de la République,

DECRETE :

Article 1er : **Madame DIARRA Fatoumata TRAORE**
est nommée **Secrétaire particulière** au Cabinet de l'ancien
Président de la République Son Excellence Monsieur
Ibrahim Boubacar KEITA.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

DECRET N°2020-0395/PT-RM DU 31 DECEMBRE 2020 PORTANT AVANCEMENT DE GRADE DE FONCTIONNAIRES DU CORPS DES OFFICIERS DE LA PROTECTION CIVILE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2015-002 du 30 janvier 2015, modifiée, portant statut des fonctionnaires de la Protection civile ;

Vu le Décret n°2019-0224/P-RM du 08 mars 2019 fixant les dispositions particulières applicables aux différents corps des fonctionnaires de la Protection civile,

DECRETE :

Article 1er : Les fonctionnaires du Corps des Officiers de la Protection civile, dont les prénoms, noms et matricules suivent, bénéficient d'avancement de grade à compter du 1er janvier 2021 :

N°	Prénoms	NOMS	Matricule	Ancienne situation			Nouvelle situation		
				Grade	Echelon	Indice	Grade	Echelon	Indice
1	Hamada Lamine	YATTARA	98841G	LCL	4	892	Colonel	1	924
2	Aboubacar S.	CAMARA	0135193D	Cdt	4	729	LCL	1	771
3	Assitan	H Aidara	0135182R	Cdt	4	729	LCL	1	771
4	Mahamadou	FANE	98933Y	Cdt	3	706	LCL	1	771
5	Nouhoum	SAYE	98904P	Cdt	3	706	LCL	1	771
6	Salif	KANOUTE	98777Y	Cdt	3	706	LCL	1	771
7	Diango	KEITA	98974V	Cdt	3	706	LCL	1	771
8	Mohamed	SAMAKE	0126456A	Cdt	3	706	LCL	1	771
9	Abdoul Kassim	KONATE	98824M	Cdt	3	706	LCL	1	771
10	Abdoul Karim	DANIOKO	98972S	Cdt	3	706	LCL	1	771
11	Brahima	KOLO	0135195F	Cdt	3	706	LCL	1	771
12	Salif	KEITA	99010X	Ltn	3	538	Cne	1	576
13	Amadou	DIARRA	99015C	Ltn	3	538	Cne	1	576
14	Lassina	DEMBELE	99044K	Ltn	3	538	Cne	1	576
15	Adama	TOGOLA	99023L	Ltn	3	538	Cne	1	576
16	Tiécoura	SAMAKE	98914B	Ltn	3	538	Cne	1	576
17	Sékou Oumar Tidiane	DIAKITE	98797W	Ltn	3	538	Cne	1	576
18	Kabaye	COULIBALY	99012Z	Ltn	3	538	Cne	1	576
19	Moise	SOMBORO	98941G	Ltn	3	538	Cne	1	576
20	Modibo	CAMARA	98957A	Ltn	3	538	Cne	1	576
21	Mama	KONE	98989L	Ltn	3	538	Cne	1	576
22	Aly	TEMBELY	98847N	Ltn	3	538	Cne	1	576

23	Galing	KAMISSOKO	98948P	Ltn	3	538	Cne	1	576
24	Oumar	BAH	98906S	Ltn	3	538	Cne	1	576
25	Gaoussou	KONTA	99005R	Ltn	3	538	Cne	1	576
26	Mahamadou	DIOP	99049R	Ltn	3	538	Cne	1	576
27	Mory	KONDE	98953W	Ltn	3	538	Cne	1	576
28	Mahamadou	TELLY	98885G	Ltn	3	538	Cne	1	576
29	Abdoulaye	TRAORE	99021J	Ltn	3	538	Cne	1	576
30	Doro	DAO	99028S	Ltn	3	538	Cne	1	576
31	Mohamed	TOGOLA	98924M	Ltn	3	538	Cne	1	576
32	Mahamadou	COULIBALY	99039E	Ltn	3	538	Cne	1	576
33	Faman	COULIBALY	99036B	Ltn	3	538	Cne	1	576
34	Mahamadou	DIARRA	98806S	Ltn	3	538	Cne	1	576
35	Boubacar	KEITA	98878Z	Ltn	3	538	Cne	1	576
36	Amadou	DOUMBIA	98979A	Ltn	3	538	Cne	1	576
37	Seyba	DIABATE	98903N	Ltn	3	538	Cne	1	576
38	Jérôme	DIARRA	98984F	Ltn	3	538	Cne	1	576
39	Amadou	DIARRA	99009W	Ltn	3	538	Cne	1	576
40	Siramadi	DEMBELE	99038D	Ltn	3	538	Cne	1	576
41	Mamadou	SISSOKO	98991N	Ltn	3	538	Cne	1	576
42	Bakary	SINAYOKO	98811Y	Ltn	3	538	Cne	1	576
43	Maciré	TRAORE	98848P	Ltn	3	538	Cne	1	576
44	Makan	SISSOKO	98819G	Ltn	3	538	Cne	1	576
45	Mahamoudou	SISSOKO	98836B	Ltn	3	538	Cne	1	576
46	Youssouf	DOUMBIA	99003N	Ltn	3	538	Cne	1	576
47	Mohamed N'Komi	MARIKO	98937C	Ltn	3	538	Cne	1	576
48	Mamadou	KEITA	98967L	Ltn	3	538	Cne	1	576
49	Yaya Cheick	DIAWARA	99046M	Ltn	3	538	Cne	1	576
50	Sidiki	TRAORE	98868M	Ltn	3	538	Cne	1	576

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

DECRET N°2020-0396/PT-RM DU 31 DECEMBRE 2020 PORTANT RECTIFICATIF AU DECRET N°2020-0288/P-RM DU 11 JUIN 2020 PORTANT ADMISSION A LA RETRAITE DE PERSONNELS OFFICIERS DES FORCES ARMEES ET DE SECURITE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2020-0288/P-RM du 11 juin 2020 portant admission à la retraite de personnels officiers des Forces Armées et de Sécurité,

DECRETE :

Article 1er : L'article 1er du Décret n°2020-0288/P-RM du 11 juin 2020, susvisé, est rectifié ainsi qu'il suit :

Lire :

N°	Mle	Prénoms	Nom	Grade	Unité	Date de naissance	Date d'incorp	Indice
03	M.	Fatimata	KONANDJI	CLM	DCSSA	06/09/1958	01/01/1985	1050

Au lieu de :

N°	Mle	Prénoms	Nom	Grade	Unité	Date de naissance	Date d'incorp	Indice
03	M.	Fatimata	KONANDJI	CLM	DCSSA	06/09/1958	01/01/1987	1050

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

DECRET N°2020-0397/PT-RM DU 31 DECEMBRE 2020 PORTANT NOMINATION D'UN PERSONNEL OFFICIER A L'ETAT-MAJOR GENERAL DES ARMEES

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création de l'Etat-major général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2017-0576/P-RM du 18 juillet 2017 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Etat-major général des Armées,

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel Issa BAGAYOKO de l'Armée de Terre est nommé **Chef du Centre opérationnel Interarmées** à l'Etat-major général des Armées.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 décembre 2020

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Bah N'DAW**

ARRETES**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE**

ARRETE N°2020-3328/MEADD-SG DU 31 DECEMBRE 2020 PORTANT CREATION DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DU PROJET PNUD/FEM/GRM PIMS 5778 « GESTION COMMUNAUTAIRE DES RESSOURCES NATURELLES QUI RESOUT LES CONFLITS, AMELIORE LES MOYENS DE SUBSISTANCE ET RESTAURE LES ECOSYSTEMES DANS L'ENSEMBLE DE L'AIRE DE REPARTITION DES ELEPHANTS »

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

ARRETE :

ARTICLE 1er : Il est créé auprès du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable un Comité national de Pilotage du Projet « Gestion communautaire des ressources naturelles qui résout les conflits, améliore les moyens de subsistance et restaure les écosystèmes dans l'ensemble de l'aire de répartition des éléphants ».

ARTICLE 2 : Le Comité national de Pilotage du Projet PNUD/FEM/ GRM PIMS 5778 «Gestion communautaire des ressources naturelles qui résout les conflits, améliore les moyens de subsistance et restaure les écosystèmes dans l'ensemble de l'aire de répartition des éléphants » a pour mission d'examiner les progrès du projet, d'approuver les plans de travail et les réalisations de ses activités majeures.

A ce titre, il est chargé de :

- 1) Fournir des directives et des orientations générales au projet, en veillant à ce qu'elles demeurent dans les limites des contraintes spécifiées ;
- 2) Résoudre les questions liées au projet soulevées par le Coordonnateur du projet ;
- 3) Fournir des conseils sur les risques liés au projet et convenir d'éventuelles contre-mesures et mesures de gestion pour faire face aux risques spécifiques ;
- 4) Examiner les progrès du projet et fournir des directives et recommandations pour s'assurer que les produits livrables convenus sont fournis de manière satisfaisante selon les plans ;
- 5) Evaluer le rapport annuel de mise en œuvre du projet et faire des recommandations pour le plan de travail ;
- 6) Fournir une orientation et des conseils ad hoc pour les situations exceptionnelles lorsque les tolérances du chef de projet sont dépassées ;
- 7) Evaluer et décider de procéder à des modifications du projet par des révisions appropriées.

ARTICLE 3 : Les Membres du Comité national de Pilotage du Projet « Gestion communautaire des ressources naturelles qui résout les conflits, améliore les moyens de subsistance et restaure les écosystèmes dans l'ensemble de l'aire de répartition des éléphants » sont constitués ainsi qu'il suit :

Président : Le Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable.

Membres :

1. Le Directeur national des Eaux et Forêts ou son représentant;
2. Le Chef d'Etat-major de l'Armée de Terre ou son représentant;
3. Le Chef d'Etat-major de l'Armée de l'air ou son représentant;
4. Le Directeur général des Collectivités Territoriales ou son représentant;
5. La Directrice nationale de la Promotion de la Femme ou son représentant;
6. Le Directeur national des Productions et des Industries animales ou son représentant ;
7. Le Directeur général de la Police ou son représentant ;
8. Le Directeur général de la Douane ou son représentant;
9. Le Directeur général de la Gendarmerie ou son représentant;
10. Le Gouverneur de la région de Mopti ou son représentant;
11. Le Gouverneur de la région de Tombouctou ou son représentant;
12. Le Président du Conseil de cercle de Douentza ou son représentant;
13. Le Président du Conseil de cercle de Gourma Rharouss ou son représentant;
14. Le Maire de la commune rurale de Bambara Maoude ou son représentant;
15. Le Maire de la commune rurale de Gandamia ou son représentant;
16. Le Maire de la commune rurale de Hairé ou son représentant;
17. Le Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement ou son représentant;
18. Le Point Focal Opérationnel du Fonds pour l'Environnement Mondial ou son représentant ;
19. Le Chef de l'unité anti braconnage ou son représentant;
20. Le Représentant de l'ONG Wild Foundation ;
21. Deux Représentantes des bénéficiaires du Projet ;
22. Le Coordonnateur national du projet.

ARTICLE 4 : Le Comité national de Pilotage du Projet peut, en cas de besoin, faire appel à toute personne physique ou morale en raison de ses compétences particulières.

ARTICLE 5 : Un Comité technique régional sera mis en place pour une meilleure concertation des acteurs locaux et la mise en cohérence des activités du projet avec les politiques et priorités régionales et locales.

ARTICLE 6 : Le Secrétariat du Comité national de Pilotage du Projet est assuré par l'Unité de Gestion du Projet.

ARTICLE 7 : Le Comité national de Pilotage du Projet se réunit au moins une fois tous les ans en session ordinaire sur convocation de son Président.

Il peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son Président ou à la demande d'au moins deux tiers de ses membres.

ARTICLE 8 : Les ressources destinées à la tenue des réunions du Comité national de Pilotage du Projet proviennent des fonds de mise en œuvre du Projet.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 31 décembre 2020

Le ministre,
Madame Bernadette KEITA
Chevalier de l'Ordre National

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

Suivant récépissé n°0450/G-DB en date du 22 juin 2020, il a été créé une association dénommée : « Association des Ressortissants du Village de Faradiélé », (Cercle de Bougouni, Région de Bougouni), en abrégé (A.R.V.F).

But : Susciter, créer et entretenir un climat d'entente entre ses membres et leurs familles, etc.

Siège Social : Niamakoro Diallobougou, Rue : 486, Porte : 608.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Bégné DIARRA

1er Vice président : Kalifa DIARRA

2ème Vice président : Karim DIARRA

Secrétaire général : Moussa DIARRA

Secrétaire administratif : Arouna DIARRA

Secrétaire administratif adjoint : Mohamed DIARRA

Trésorier général : Drissa DIARRA

Trésorier général adjoint : Adama DIARRA

Secrétaire à l'organisation : Bourama DIARRA

Secrétaire à l'organisation adjoint : Mamadou Drissa DIARRA

Secrétaire aux conflits : Drissa DIARRA

Secrétaire aux conflits adjoint : Diobatié DIARRA

Suivant récépissé n°457/CKT en date du 16 septembre 2020, il a été créé une association dénommée : « Association des Jeunes Ressortissants de Namakana à Bamako et Environs », en abrégé (A.J.R.N.B).

But : Participer au développement économique, social, politique et culturel du village ; participer et à la mobilisation de la jeunesse autour des problèmes du village ; organiser des journées de salubrité dans le quartier, etc.

Siège Social : Samako Plantation (Commune rurale de Mandé)

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Balla F. KEÏTA

Secrétaire général : Mamadou KEÏTA

Secrétaire général adjoint : Moro KEÏTA

Secrétaire administratif : Mody A. KEÏTA

Secrétaire administratif adjoint : Soumaïla KEÏTA

Secrétaire à l'organisation : Morigué S. KEÏTA

Secrétaire à l'organisation adjoint : Faly Mombi KEÏTA

Secrétaire à l'organisation adjoint : Abdoulaye N'Faly KEÏTA

Trésorier général : Faly S. KEÏTA

Trésorier général adjoint : Fassirimah KEÏTA

Commissaire aux comptes : Daouda B. KEÏTA

Secrétaire à l'information : Mady S. KEÏTA

Secrétaire à l'information adjoint : Bakary Balla KEÏTA

Secrétaire aux relations extérieures : Lamine n°2 KEÏTA

Secrétaire adjoint aux relations extérieures : Abou Balla KEÏTA

Contrôleur général : Toumani KEÏTA

Contrôleur général adjoint : Lamine n°1 KEÏTA

Secrétaire à l'éducation, sport et à la culture : Balla A. KEÏTA

Secrétaire adjoint à l'éducation, sport et à la culture : Fousseni N. KEÏTA

Secrétaire à la solidarité et à la question du genre : Balla T. KEÏTA

Secrétaire adjoint à la solidarité et à la question du genre : Lansenou Bâ KEÏTA

Secrétaire aux conflits : Chaca KEÏTA

Secrétaire aux conflits adjoint : Broulaye S. KEÏTA

Présidents d'honneur :

- 1er Fassémé KEÏTA
- 2ème Soumeïla KEÏTA
- 3ème Diawère KEÏTA
- 4ème Morikè KEÏTA

Suivant récépissé n°0681/G-DB en date du 01 octobre 2020, il a été créé une association dénommée : « Association pour le Développement de Pïama, Tambleni, Lasseribougou et Gnigolasso », (Commune Rurale de Fourou, Cercle de Kadiolo, Région de Sikasso), en abrégé (A.D.P.T.L.G).

But : Améliorer les liens de fraternité et de solidarité entre les membres de l'association d'une part et d'autre part entre les ressortissants des quatre (4) villages de Pïama, Tambleni, Lasseribougou et Gnigolasso, etc.

Siège Social : Yirimadio 759 Logement, Rue : 402, Porte : 127.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Secrétaire général : Seydou COULIBALY

Secrétaire général adjoint : Soumaïla COULIBALY

Secrétaire administratif : Brahima COULIBALY

Trésorier général : Yaya COULIBALY

Trésorière générale adjointe : Mariam COULIBALY

Commissaire aux comptes : Soumaïla Djamako COULIBALY

Secrétaire à l'information : Issa COULIBALY

Secrétaire à l'information adjoint : Abdoulaye DIARRA

Secrétaire à l'organisation : Djélika COULIBALY

Secrétaire à l'organisation adjoint : Daouda OUATTARA

Secrétaire aux affaires sociales et culturelles : Issouf OUATTARA

Secrétaire aux affaires sociales et culturelles adjoint : Sirima KONATE

Secrétaire à la coopération : Sérïba COULIBALY

COMITE DES SAGES

Président : Amara BAMBBA

Membres :

- Daouda COULIBALY
- Siaka BAMBBA
- Bamory COULIBALY
- Djakalia BAMBBA
- Amadou DIARRA
- Zoumana SOGODOGO

Suivant récépissé n°0804/G-DB en date du 02 décembre 2020, il a été créé une association dénommée : « Club Kala Force de Kalaban Coura », en abrégé (CKF).

But : Promouvoir le sport dans toutes ses dimensions, etc.

Siège Social : Kalaban Coura, Rue : 68, Porte : 130.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Koniba SIDIBE

1er Vice président : Mamadou KANTE

2ème Vice président : Brahim Ousmane MMAÏGA

Secrétaire général : Dramane DOUMBIA

Secrétaire administratif : Abdoulaye BAH

Secrétaire administratif adjoint : Aboubacar KENE

Trésorier général : Mamadou K. TRAORE

1er Trésorier général adjoint : Kalilou DIAKITE

2ème Trésorier général adjoint : Ousmane CAMARA

Secrétaire aux comptes : Souleymane TIMBA

Secrétaire aux comptes adjoint : Moussa DOUMBIA

Secrétaire à la formation à l'information et à la communication : Modibo TOUNKARA

Secrétaire à la formation à l'information et à la communication adjoint : Salif DIAKITE

Secrétaire aux relations extérieures : Amadou COULIBALY

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Badara Aliou Sy

Secrétaire aux revendications et aux négociations : Adama BAGAYOKO

Secrétaire aux revendications et aux négociations adjoint : Djibril CAMARA

Secrétaire aux équipements marchands et à l'assainissement : Abdoul Aziz KONE

Secrétaire aux équipements marchands et à l'assainissement adjoint : Abdoul Karim DIOP

Secrétaire à l'organisation et à la sensibilisation : Ibrahim DIAKITE

Secrétaire à l'organisation et à la sensibilisation adjoint : Ousmane DOUMBIA

Secrétaire à la promotion féminine : Safiatou DOUMBIA

Secrétaire à la promotion féminine adjointe : Djénéba DIALLO

Secrétaire aux sports : Yacouba KANTE

Secrétaire aux sports adjoint : Alassane N'DIAYE

Suivant récépissé n°0815/G-DB en date du 03 décembre 2020, il a été créé une association dénommée : « Association pour la Défense de la Culture et des Actions Sociales de Djélibougou », en abrégé (ADCASD).

But : Promouvoir un développement durable de la Commune et celui de Djélibougou en particulier, etc.

Siège Social : Djélibougou en Face de la Mosquée.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président d'honneur : Bakoroba KAGNASSI

Président : Mahamet KONE

Secrétaire général : Cheickne KEÏTA

Secrétaire à l'éducation et à la formation : Malamine KAGNASSI

Trésorier général : Oumar DOUCOURE

Commissaire aux comptes : Ahamad DOUCOURE

Secrétaire à l'organisation : Mahamadou DOUCOURE

Secrétaire aux relations extérieures : Sétou KEÏTA

Secrétaire à la santé et à l'assainissement : Fatoumata DIARRA

Secrétaire aux sports : Maïmouna SANGARE

Suivant récépissé n°0818/G-DB en date du 04 décembre 2020, il a été créé une association dénommée : « Association des Socio Coiffeurs-Coiffeuses et Esthéticiens Professionnels du Mali », en abrégé (A.S.C.E.P-MALI).

But : Travailler sur les cheveux délicats des personnes fragilisées par la maladie, la précarité ou l'âge, etc.

Siège Social : Sogoniko dans l'enceinte des Halles

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Madou KONE

1ère Vice-présidente : Maïmouna COULIBALY

2ème Vice-présidente : Abdoulaye SAMAKE

Secrétaire général : Youssouf DIABATE

Secrétaire général adjointe : Mariam TRAORE

Secrétaire administratif : Djani KONE

Secrétaire administrative adjointe : Aminiata DJENEPO

Secrétaire à l'organisation : Mariam KONATE

Secrétaire à l'organisation 1er adjoint : Moussa GUINDO

Secrétaire à l'organisation 2ème adjointe : Assetou TRAORE

Secrétaire chargé des finances : Bourama COULIBALY

Secrétaire chargé des finances 1ère adjointe : Oumou COULIBALY

Secrétaire chargé des multimédia et de la communication : Adama COULIBALY

Secrétaire chargé des multimédia et de la communication adjointe : Kadidiatou DIALLO

Secrétaire aux relations extérieures : Abdoulaye BA

Secrétaire aux relations extérieures 1er adjoint :
Bourama DIARRA

Secrétaire aux relations extérieures 2ème adjoint :
Moustapha DIOUMASSI

Secrétaire à l'information à et la mobilisation : Soungalo SAMAKE

Secrétaire à l'information à et la mobilisation : Lamine DIAKITE

Secrétaire chargé à la formation et à l'emploi et à la promotion économique : Bakoroba TOURE

Secrétaire chargé à la formation et à l'emploi et à la promotion économique adjointe : Mariam TRAORE

Secrétaire aux développements : Youssouf TRAORE

Secrétaire chargé aux sports, aux loisirs et aux activités culturelles : Abdoulaye Abdalah KONE

Commissaire aux comptes : Abdoul Kabirou DIABATE

Secrétaire aux conflits : Sanoussi COULIBALY

Suivant récépissé n°0853/G-DB en date du 17 décembre 2020, il a été créé une association dénommée : « Association Bafoli Ténèmooussou Foli », en abrégé (ABTF).

But : Développer les outils et pratiques innovantes pour le bien-être social au profit des populations exclus en premier lieu du bas de la pyramide social du Mali, etc.

Siège Social : Djélibougou Rue : 311, porte : 48.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Ousmane KANADJI

Vice président : Sady Bouya MINTA

Secrétaire général : Baye SIMPARA

Secrétaire général 1er adjoint : Salikou SIMPARA

Secrétaire général 2ème adjoint : Sady Bouya DOUCOURE dit Youssouf

Secrétaire administratif : Ousmane SIMPARA

Secrétaire administratif adjoint : Moctar SIMPARA

Secrétaire à l'organisation : Diatourou DEMBELE

Secrétaire à l'organisation adjoint : Mamadou KOUREKAMA dit N'Fa

Secrétaire aux relations extérieures : Fousseny SIMPARA

Secrétaire aux relations extérieures 1er adjoint : Aboubacar KANADJI

Secrétaire aux relations extérieures 2ème adjoint : Sidy Baba SIMPARA

Secrétaire à l'information : Ousmane SIMPARA dit M'Baye

Secrétaire à l'information adjointe : N'Go SIMPARA

Secrétaire chargée des questions féminines et de l'enfant : Aïchatou SIMPARA dite Massitan

Secrétaire chargée des questions féminines et de l'enfant 1ère adjointe : Lala HAÏDARA

Secrétaire chargée des questions féminines et de l'enfant 2ème adjointe : Kadiatou KOUREKAMA dite Sy

Trésorier général : Aboubacar KOUREKAMA

Trésorier général adjoint : Mamadou KOUREKAMA

Commissaire aux comptes : Salif SIMPARA

Commissaire aux comptes adjoint : Bah SIMPARA

COMITE DE SURVEILLANCE

Président : Mamadou Seyba DEMBELE

1er Adjoint au Président : Bourama DIALLO

2ème adjoint au Président : Djanguinè SIMPARA

Suivant récépissé n°2020-113/P-C.T en date du 30 décembre 2020, il a été créé une association dénommée : « REFLET-TOMBOUCTOU ».

But : Galvaniser les énergies et fédérer les différentes actions pour Tombouctou ; veiller à la sauvegarde du patrimoine culturel de Tombouctou tel que défini par le centre du patrimoine mondial et tel que considéré dans son essence par les valeurs traditionnelles intangibles de la cité ; susciter des activités pour le développement humain durable notamment l'éducation, l'accès à l'eau potable, le soins de santé, l'assainissement, les droits humains, l'éducation à la citoyenneté ; coopérer avec tous organismes et institutions nationales et internationales s'intéressant au développement de Tombouctou Œuvrer pour que le BIEN CULTUREL soit retiré de la liste en péril de l'UNESCO, Susciter l'inscription d'autres sites culturels et nationales au patrimoine Mondial , etc.

Siège Social : Sankoré/Commune Urbaine de Tombouctou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Abdoullahi Ben BARKA

Secrétaire générale : Fatouma HARBER

Secrétaire aux relations extérieures : Fodé Négué BARRY

Trésorier général : Boubacar M. TOURE

Secrétaire chargé des affaires institutionnelles, juridiques et de la médiation : Sane Chirfi Alpha

Secrétaire chargé du patrimoine culturel et de l'éducation : Ibrahim Sidi TOURE

Secrétaire à l'organisation : Amadou TALFIDJE

Secrétaire à la communication : Bilal MAHAMANE

Secrétaire à l'assainissement : Amadou K. ALBASSADDJE

COMITE DE SURVEILLANCE

Président : Ibrahim Khalil TOURE

Membres :

- Youssouf HAIDARA
- Almoustapha CISSE

Suivant récépissé n°0880/G-DB en date du 30 décembre 2020, il a été créé une association dénommée : « Plateforme des Organisations syndicales de Lutte contre la Corruption », en abrégé (POS-LC).

But : Impliquer les syndicats dans la prévention et dans la lutte contre la corruption, l'enrichissement illicite, la délinquance économique et financière en vue d'informer et de sensibiliser les travailleurs sur l'existence, les cause et les graves conséquences de ces fléaux sur leurs conditions de vie et de travail, etc.

Siège Social : Au quartier du fleuve, Immeuble Ex Sonavie, Rue 303, porte : 264 Bamako.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Issa SYNAYOKO

Vice présidente : Mme SYNAYOKO Fatoumata DEMBELE

Secrétaire chargé de l'administration et du secrétariat : Amadou B. SANGA

Secrétaire adjointe chargée de l'administration et du secrétariat : Mme Bintou DIARRA

Secrétaire chargé des questions juridiques : Dakari Colette DAKOUO

Secrétaire adjoint chargé des questions juridiques : Doukaye COULIBALY

Secrétaire chargé de l'organisation : Oumar DIABATE

Secrétaire chargé de l'organisation 1er adjoint : Mamady KEÏTA

Secrétaire chargé de l'organisation 2ème adjoint : Sékou Amadou DICKO

Secrétaire chargé de l'organisation 3ème adjoint : Mamadou TOURE

Secrétaire chargé de coopération : Allassan TRAORE

Secrétaire chargé de coopération adjoint : Sékoubamadi DEMBELE

Secrétaire chargé des finances et de la trésorerie : Modibo SANGARE

Secrétaire chargé des finances et de la trésorerie adjoint : Souleymane TRAORE

Secrétaire chargé de l'information et de la communication : Adaman TRAORE

Secrétaire chargée de l'information et de la communication adjointe : Mme MAÏGA Orokia TOGOLA

Secrétaire chargé de la prévention de la corruption : Cheick Oumar TRAORE

Secrétaire chargée de la prévention de la corruption 1ère adjointe : Hawa SOW

Secrétaire chargée de la prévention de la corruption 2ème adjoint : Seydou Ousmane DIALLO